



Chaire de recherche en droit
sur la diversité et la sécurité alimentaires

Les systèmes alimentaires territorialisés : source de diversité et outil d'intégration et de compétitivité

Colloque international, 1er et 2 octobre 2015
Université Laval, Québec



Colloque international

LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS

SOURCE DE DIVERSITÉ ET OUTIL D'INTÉGRATION ET DE COMPÉTITIVITÉ



Chaire de recherche
Droit sur la diversité et la sécurité alimentaires



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO
en alimentations du monde
France



Centre international
d'études supérieures
en sciences agronomiques

Table des matières

Préambule	5
Mot du comité organisateur	6
Programme du colloque	7
Ouverture	10
Conférence d'honneur	14
Territorialized Agri-Food Systems: their Contribution to Sustainable Development	14
Conférences introductives	16
Le concept de systèmes alimentaires territorialisés	16
L'action collective dans les systèmes alimentaires territorialisés	19
Les SAT et la diversité agricole et alimentaire	21
État des lieux des systèmes alimentaires : le cas du Québec	21
Systèmes alimentaires territorialisés au Brésil : approches et défis	24
La crise actuelle du système alimentaire vénézuélien et les perspectives des systèmes alimentaires territorialisés	25
LES SAT COMME OUTIL D'INTÉGRATION ET DE DURABILITÉ	28
Les territoires ruraux et les stratégies de valeur ajoutée: regard sur l'agro-industrie et sur l'agrotourisme	28
Les indications géographiques au sein de l'Union européenne : aspects économiques	31
Les indications géographiques: Droit, commerce et systèmes alimentaires territorialisés durables	33
Le droit et les systèmes alimentaires territorialisés : défis internationaux et canadiens	35
Les appellations réservées et les systèmes alimentaires territorialisés	38
Le Comté et sa filière : une réussite du collectif!	39
Comité Regulator de Tequila, 21 ans de travail en faveur de l'appellation d'origine "Tequila"	40

Filière des fromages de la race bovine Canadienne _____	41
La gestion de l'offre et les systèmes alimentaires territorialisés ____	43
Fondement économique de la gestion de l'offre et les SAT _____	43
Valorisation et promotion de l'agriculture familiale par les systèmes alimentaires territorialisés _____	45
Systèmes alimentaires, approches territoriales et agriculture familiale au Brésil: trois cas _____	45
L'agroforesterie paysanne à Java: retour en arrière, résistance ou adaptation? _____	46
Comment l'IGP valorise les produits issus des SAT au Québec ? _____	48
Recensement d'initiatives Québec-France-Costa Rica _____	50
Projet de recherche « 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » : France _____	50
Projet de recherche « 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » : Québec _____	52
Projet de recherche « 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » : Costa Rica _____	53
Éco-service, territoire et systèmes alimentaires territorialisés ____	55
Solidarité rurale du Québec _____	55
La Tablee des chefs : la récupération alimentaire _____	56
Correns, premier village bio de France : Éléments de réflexion autour d'un SAT particulier _____	57
Clôture du Colloque _____	59
Déclaration de Québec _____	61
Bibliographie _____	63

Préambule

Le concept des Systèmes Alimentaires Territorialisés (ci-après « SAT ») prend racine depuis quelques années en France et constitue une matrice porteuse pour envisager des systèmes alimentaires respectueux de la diversité culturelle et biologique et à même de servir les différents aspects de la sécurité alimentaire tout en cohabitant avec le système mondialisé de consommation et de production de masse. Cette notion met l'accent sur une maximisation de l'intégration locale des systèmes, par opposition aux pratiques de l'espace géographique mondialisé.

En se plaçant dans une perspective historique, on peut avancer que la mondialisation fragmente les systèmes par une division croissante du travail et un allongement des distances entre le site de production des intrants de toute nature et le site de fabrication des produits finis, mais aussi entre le lieu de production et de consommation de ces produits. Les SAT sont plutôt fondés sur des réseaux locaux d'entreprises agricoles, agroalimentaires et de services mutualisant des ressources locales en prenant en compte les critères du développement durable.

Bien que plusieurs initiatives provenant des Amériques relèvent clairement des SAT, cette notion y est peu connue et il est intéressant de discuter de ce concept au regard des réalités américaines. Une stratégie de différenciation territoriale peut en outre constituer un outil de diversité alimentaire et une source de compétitivité dans un contexte de marché de masse, mais il est aussi nécessaire de réfléchir à d'autres outils économiques et juridiques valorisant les SAT et susceptibles de contribuer à la diversité alimentaire.

Mot du comité organisateur

Ce colloque se situe à un moment charnière de l'évolution de nos systèmes alimentaires. En effet, on observe des signaux de plus en plus forts en provenance des différents acteurs de la chaîne alimentaire afin de réfléchir et d'envisager des systèmes alimentaires plus durables, visant une plus grande diversité agricole et alimentaire et mieux à même d'assurer la sécurité alimentaire et les préférences des consommateurs. Ces signaux entraînent de nouvelles orientations qui prennent la forme innovante de « systèmes alimentaires territorialisés » (SAT).

Le colloque, à travers les exposés des différents intervenants, se caractérise par sa dimension internationale couvrant les deux Amériques et l'Euro-Méditerranée, zones dans lesquelles prennent racine les SAT occidentaux.

Le colloque s'est voulu multidisciplinaire, avec un éclairage par le droit, l'économie, la sociologie, le management, mais aussi l'histoire, l'anthropologie et la géographie. Nous espérons que les participants au colloque ont apprécié leur expérience et qu'ils sont désormais mieux à même de comprendre l'importance de réfléchir ensemble aux moyens d'assurer la promotion, le développement et la protection de ces systèmes.

Ce document présente des synthèses des différentes interventions qui ont eu lieu lors du colloque. La grande majorité de ces textes ont été rédigés par des étudiants de doctorat de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval. Nous les remercions pour leur importante contribution. Enfin, pour celles et ceux qui souhaiteraient avoir accès aux diaporamas présentés par les conférenciers, il vous est possible de les retrouver sur le site de la Chaire DDSA dans la section Recherche « Colloques et séminaires ». Nous espérons que la Déclaration de Québec marquera le début d'une mobilisation en faveur des SAT et que les Amériques seront dans les années à venir porteurs de nombreuses initiatives innovantes pour une alimentation responsable et durable.

Le comité organisateur

Geneviève Parent (Présidente), Marie-Eve Buist, Marie-Claude Desjardins, Anne-Marie Granger Godbout, Marlen León Guzmán, Sélim Louafi, Hugo Muñoz et Jean-Louis Rastoin

Programme du colloque

Jeudi 1 octobre 2015

Allocutions d'ouverture

- **Eugénie Brouillet**, Doyenne de la Faculté de droit, Université Laval
- **François Pothier**, Vice-recteur adjoint à la qualité de la formation et appui à la réussite, Université Laval
- **Sylvie De Serres**, Directrice générale, Financière agricole du Québec – Développement international
- **Guylaine Gosselin**, Directrice générale, Union des producteurs agricoles
- **Jean-Paul Bachy**, Président de la région Champagne Ardenne, France et Président du Core group Sécurité alimentaire de l'ORU FOGAR

Conférence d'honneur

L'Honorable Ministre Luis Felipe Arauz Cavallini, Ministre de l'Agriculture et du Bétail du Costa Rica

Ouverture officielle du colloque

Le concept de systèmes alimentaires territorialisés

François Dagenais (*Maître de cérémonie*), Ex sous-ministre de l'agriculture du Québec et ex-directeur of External Financing and Investment Projects à IICA

Jean-Louis Rastoin, Directeur de la Chaire UNESCO – Alimentations du monde, professeur émérite, Montpellier SupAgro

Nora Ourabah Haddad, Coordinatrice Coopératives et organisations de producteurs, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Les SAT et la diversité agricole et alimentaire

1^{ère} table ronde:

État des lieux des systèmes alimentaires

Henri Rouillé d'Orfeuil (*Président de séance*), Coordonnateur pour la France de l'année internationale de l'agriculture familiale et membre de l'Académie de l'agriculture de France

Québec : **Manon Boulianne**, Professeure titulaire, Département d'anthropologie, Université Laval

Brésil : **Renato Maluf**, Professeur, Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Brésil

Venezuela : **Luisa Elena Molina**, Professeure, Universidad de Los Andes, Venezuela

Les SAT comme outil d'intégration et de compétitivité

Conférence introductive

Lloyd Day, Directeur adjoint, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

2^e table ronde:

Enjeux juridiques nationaux et internationaux

Hugo Muñoz (*Président de séance*), Professeur, Faculté de droit, Université du Costa Rica

Tanguy Chever, Consultant, AND International (Union européenne)

Élizabeth Barham, Chercheure associée, Université de l'Arkansas et Directrice générale de la Fondation de recherche pour les produits américains d'origine (États-Unis)

Geneviève Parent, Titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval (Canada)

Les appellations réservées et les SAT

3^e table ronde:

Évaluation d'impacts sous forme d'études de cas

Anne-Marie Granger Godbout (*Présidente de séance*), PDG, Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, Québec

Mario Duchesne, Directeur général, Association de mise en valeur de la race bovine Canadienne (AVRBC), Canada

Claude Vermot-Desroches, Président du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté, France

Florina Martinez, Représentante États-Unis/Canada, Consejo Regulador del Tequila (CRT), Mexique

Cocktail :

Maurice Doyon, Titulaire de la chaire de recherche économique sur l'industrie des œufs et professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval

Vendredi 2 octobre 2015

Valorisation et promotion de l'agriculture familiale par les SAT

1^{re} table ronde:

L'agriculture familiale et les SAT

Annie Royer (*Présidente de séance*), Professeure, Titulaire de la Chaire sur la mise en marché collective des produits agricoles et professeure à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), Université Laval

Renato Maluf, Professeur, Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Brésil

Rodolphe De Koninck, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques et professeur au Département de géographie à l'Université de Montréal

Rémy Lambert, Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), Université Laval

Recensement d'initiatives Québec – France – Costa Rica

2^e table ronde:

Projet de recherche « 100 initiatives »

Marie-Claude Desjardins (*Présidente de séance*), Professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Henri Rouillé d'Orfeuil, Coordonnateur de l'année internationale de l'agriculture familiale en France et membre de l'Académie de l'Agriculture de France

Geneviève Parent, Professeure titulaire, Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA), Faculté de droit, Université Laval et **Léo Bureau-Blouin**, Auxiliaire de recherche, Chaire DDSA

Marlen León Guzman, Professeure, Faculté de droit, Universidad de Costa Rica

Éco-service, territoire et SAT

3^e table ronde:

Jean-Louis Rastoin (*Président de séance*), Directeur de la Chaire UNESCO - Alimentations du monde, professeur émérite, Montpellier SupAgro

Claire Bolduc, Agronome et Présidente de Solidarité rurale

Jean-François Archambault, Directeur Général et Fondateur de La Tablee des Chefs et Directeur exécutif d'Ashoka Québec

Gérard Gherzi, Ancien directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen et de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier

Clôture du colloque

Synthèse en conclusion

Rodolphe De Koninck, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques et professeur au Département de géographie à l'Université de Montréal

Ouverture

François Dagenais (*Maître de cérémonie*), Ex sous-ministre de l'agriculture du Québec et ex-directeur of External Financing and Investment Projects à IICA.

Allocution d'ouverture

Jean-Paul Bachy, Président de la région Champagne Ardenne, France et Président du Core group Sécurité alimentaire de l'ORU FOGAR

Les systèmes alimentaires territorialisés satisfont à la sécurité alimentaire des régions et des localités. Les SAT sont la voix des régions et aspirent à une reconnaissance à l'échelle internationale. Cette proximité permet de rééquilibrer l'offre et la demande dans un monde où la sécurité alimentaire des citoyens penche soit du côté des excès et de son gaspillage alimentaire, soit du côté de la sous-alimentation avec des famines à répétition chez près de 20 % de la population mondiale. Il est loisible de constater que le libéralisme et la loi du marché n'ont pas réussi à relever le défi de l'équilibrage alimentaire. Bien que quelques fois critiquée comme un procédé agricole archaïque et insuffisant, l'agriculture familiale ou de plus petites dimensions peut relever plusieurs défis liés à la démographie, aux changements climatiques, à l'érosion des terres et à la perte de la biodiversité sur une plus petite échelle.

Quatre paramètres sont visés par les SAT:

- 1- Repenser le système de distribution en favorisant des circuits courts;
- 2- Valoriser les spécificités comme les indications géographiques, rechercher des modes de production plus innovants et réorganiser les marchés;
- 3- Concilier l'individuel avec le collectif;
- 4- Aménager le territoire et s'interroger s'il est toujours pertinent de « métropoliser » ou de rallier l'ensemble de la population dans les zones urbaines. Créer des incitatifs pour équilibrer la population dans un espace global.

A la veille de la COP 21, on parle beaucoup du climat. On discute moins des dysfonctionnements du modèle de croissance qui génère les ruptures climatiques. On oublie aussi que ce modèle de croissance s'avère incapable de résoudre un second défi : celui de la sécurité alimentaire dans le monde.

Tous connaissent les chiffres. Dans 40 ans, la population mondiale atteindra 10 milliards d'habitants. Les capacités de production alimentaire ont considérablement augmenté, mais 20 % de la population continue de ne pas manger à sa faim. Plus d'un tiers des produits alimentaires disponibles ne sont jamais consommés. On les jette parce qu'ils sont avariés ou n'arrivent pas à destination du fait de l'anarchie et de la complexité des circuits de distribution, du fait de l'absence d'outils de stockage et de conservation ou du déséquilibre entre les achats et les besoins réels de consommation. Dans les pays riches, on estime à 20% la part des produits frais non consommés, du fait du dépassement des dates de péremption. Le paradoxe est là. D'un côté, la famine continue de tuer dans beaucoup de pays. Dans d'autres, l'obésité progresse plus vite que jamais. Le problème n'est pas que quantitatif. La surabondance génère la « malbouffe », tandis que la malnutrition fait partout des ravages. Face à cette situation, deux types de réponses sont proposés:

Le premier est le modèle libéral. Il est basé sur un postulat : l'offre et la demande s'équilibrent spontanément. Il suffit donc de laisser jouer les lois du marché pour avoir la bonne réponse. L'objectif prioritaire est de baisser les prix de revient. Quel est le résultat ? Un modèle productiviste qui crée un déséquilibre de fond. La distribution qui contrôle le marché impose sa loi aux producteurs, à qui il est demandé de baisser de plus en plus leur prix. Mais elle l'impose aussi aux consommateurs. Leur lieu d'habitation, de plus en plus souvent,

situé en ville les éloigne des lieux de production, ce qui renforce encore davantage le rôle de la distribution. Ce modèle est en cohérence parfaite avec un phénomène de masse, qui est celui de la métropolisation. Tandis que se développent des agglomérations de plus en plus peuplées, et où le coût de la vie augmente, les zones rurales se désertifient. Les exploitants agricoles vivent de plus en plus loin et leur nombre baisse du fait de la concentration. On voit bien l'absurdité du système. C'est pourtant celui que l'on présente partout comme inéluctable, et garant du progrès !

Le modèle alternatif, en grossissant le trait, s'apparente un peu à la philosophie de Jean-Jacques Rousseau. Il est basé, lui aussi, sur un postulat : tout ce qui est petit est vertueux. Tout schéma macro-économique serait, par définition, pervers. On parle souvent « d'agriculture familiale ». Le terme est ambigu. Et il n'est pas, par principe, porteur de modernité, même si l'Organisation des Nations unies et bien des ONG le reprennent souvent à leur compte. Son écueil, c'est de croire qu'un modèle agricole d'autosubsistance peut suffire à garantir la sécurité alimentaire de la planète. Le modèle d'autosuffisance est encore très répandu dans les secteurs les plus archaïques et les plus reculés d'Afrique. Peut-il répondre à l'ampleur des défis alimentaires d'aujourd'hui ? Évidemment non !

On voit donc bien qu'il faut trouver autre chose. C'est le sens de ce qu'on appelle les « systèmes alimentaires territorialisés ». Ils sont fondés sur trois principes :

1. Prenant du recul par rapport au système libéral, le premier principe est qu'il y a, certes, un marché, mais qu'il faut l'organiser. Le but est de raccourcir et de simplifier les circuits de distribution. Les avantages sont évidents : réduction du temps et des coûts de transport, meilleure garantie sur la fraîcheur des aliments, contact plus facile entre producteurs et consommateur, etc.
2. Le second principe est qu'il faut valoriser les productions locales, et mener des stratégies de qualité et d'identification de l'origine des produits. La traçabilité est une exigence légitime, affirmée de plus en plus fortement par les consommateurs. En garantissant la qualité de ce qu'il vend, le producteur peut aussi en améliorer la valeur ajoutée. Les producteurs et les consommateurs sont ainsi tous les deux gagnants.
3. Pour être crédible et pertinent, un tel défi doit s'inscrire dans un périmètre géographique déterminé : bassin de vie, massif, vallée, pays. Il n'existe aucune règle ni définition a priori. Une telle politique ne peut se passer d'un appui institutionnel. Même si elles s'inscrivent dans des cadres législatifs très différents les uns des autres, selon les pays, et sont encore souvent de création récente, les régions apparaissent comme l'échelon idéal pour mettre en œuvre les SAT. Car elles sont à la fois suffisamment proches des citoyens, et avec un niveau de compétences et un ressort territorial suffisamment larges, pour pouvoir mettre en œuvre des politiques structurantes. Dans un contexte de mondialisation galopante, les populations ont besoin de racines. Si le mot d'ordre « travailler et vivre au pays » date un peu, il est clair que la notion de SAT rejoint très directement le souhait des populations, y compris des jeunes générations, de retrouver leur identité. Pour rester au pays, encore faut-il y trouver les ressources alimentaires suffisantes, des conditions de vie adaptées, mais aussi des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi.

Une fois définis les trois principes fondateurs des SAT, reste à réfléchir à leurs conditions de mise en œuvre. Plusieurs objectifs peuvent être mis en avant :

1. Optimiser les systèmes d'organisation de la production agricole. Entre l'isolement du petit exploitant individuel, et la toute-puissance des trusts agro-industriels multinationaux, le modèle coopératif, bien développé en Europe, notamment en France, offre toutes les souplesses nécessaires à la création des modes de gestion, de production et de distribution dont un système alimentaire territorialisé a besoin pour se structurer. Les valeurs fondatrices sont les

mêmes : respect de la propriété privée, mais aussi mutualisation des objectifs et des moyens, primauté de l'intérêt collectif.

2. Organiser les marchés. Le but est de renforcer le pouvoir des acteurs locaux, face à la grande distribution, de garantir le prix de vente aux producteurs, tout en certifiant aux consommateurs l'origine et la qualité des produits, d'assurer la sécurité des approvisionnements, en particulier pour les structures de restauration collective : écoles, lycées, foyers de personnes âgées, hôpitaux, restaurants d'entreprises. Les « circuits courts » ne se décrètent pas. Ils ne s'improvisent pas. Ils s'organisent.
3. Développer sur place des outils de transformation. Un des éléments majeurs de l'organisation des SAT est de mettre en œuvre des stratégies de filières bien maîtrisées mettant en cohérence l'amont et l'aval : laiteries, abattoirs de proximité, outils de stockage et de conservation.
4. Identifier l'origine des produits. Qu'il s'agisse de découvrir, par curiosité, des produits venus de l'autre bout du monde, ou de déguster avec fierté des produits locaux, tout individu a besoin de savoir ce qu'il consomme. Toute organisation d'un système alimentaire territorialisé suppose donc la création d'identifications géographiques protégées, ou d'appellations d'origine permettant d'authentifier les produits. Pour le producteur aussi, la démarche est importante, car elle lui permet de créer une marque distinctive, qu'il peut utiliser comme un levier de promotion justifiant l'augmentation de ses prix de vente et permettant de trouver des clients bien au-delà de son territoire, voire d'exporter.
5. Éviter la mono-activité : le lien entre la spécificité d'un produit et son terroir d'origine peut avoir un effet pervers : spécialiser le terroir, au point de ne plus rien y faire d'autre. Cette tentation peut exister. Les contextes sont différents. Lorsque la notoriété d'un produit et le chiffre d'affaires afférent sont tels que ceux du champagne, il n'y a aucun risque pour la région et la zone d'appellation concernée. Dans les pays émergents, la situation n'a rien à voir. Elle est beaucoup plus fragile. Dans la notion de SAT, on peut aussi retrouver l'idée de souveraineté ou d'indépendance alimentaires. Elle suppose une certaine diversité de la ressource. A cet égard, les systèmes de polyculture/élevage qu'on a trop souvent critiqués gardent leur pertinence, même s'il est logique que la production agricole, comme la production industrielle, se spécialise, selon les territoires, en fonction des atouts qui leur sont propres.
6. Aménager le territoire. On a déjà dit à quel point la métropolisation accélérée à laquelle on assiste aujourd'hui pouvait présenter des risques. En entassant la population dans des villes de moins en moins vivables, on y entasse aussi les problèmes : malnutrition, insécurité, chômage, pollution, etc. Si demain, l'approvisionnement des populations urbaines devient bien l'un des problèmes majeurs du développement, il est clair qu'il n'y a pas de système alimentaire territorialisé qui puisse le résoudre sans un rééquilibrage géographique de l'activité en faveur des zones rurales, sans une gestion de l'espace et une maîtrise des sols transparente, sans la mise en place d'outils de gouvernance performants. Qu'il s'agisse de contractualisation entre les acteurs (agriculteurs, entreprises de transformation ou de distribution, consommateurs, élus locaux, administrations publiques) sur des objectifs à court terme, ou qu'il s'agisse de programmation d'investissements à moyen terme, un minimum de règles du jeu doit être fixé dès le départ. C'est en ce sens que la mise en place des SAT suppose des outils juridiques adaptés : statut foncier, statut des IGP, droit coopératif. Aux principes de droit commercial, d'inspiration libérale, qui privilégie les lois du marché, doivent s'opposer d'autres principes d'intérêt général : droit des consommateurs, protection de l'environnement, règles de planification et d'organisation de l'espace. La philosophie des SAT pour l'agriculture n'est pas sans rappeler celle des clusters pour l'industrie et la recherche.

L'objet de ce forum est de débattre de tous ces enjeux, de recueillir des témoignages, d'échanger sur les

bonnes pratiques. Mais comment donner une suite à cette rencontre ? M'exprimant ici au nom de l'Organisation des Régions Unies (ORU), je rappelle que c'est précisément l'objet du Core Group que je préside au sein de l'ORU de créer des outils de réflexion, pour mieux définir ce que peuvent être demain les enjeux de la sécurité alimentaire dans le monde, et de proposer des solutions. L'ORU étant une fédération des régions de tous les continents, il est logique que son action soit ciblée en priorité sur l'échelon de compétence régional. Le réseau d'acteurs concernés par la question de la sécurité alimentaire va bien au-delà : la société civile, les ONG, les associations, les universités, les centres de recherche sont également concernés. Ce réseau ne peut partir de rien. C'est la raison pour laquelle je suggère qu'à l'occasion de ce forum soit adopté un texte, qui en résume les principales conclusions et serve de base à la création d'une plateforme ouverte à d'autres participants. Chacun le sait : le défi alimentaire est mondial. Les solutions sont locales. Il y a non seulement urgence à bien en mesurer l'ampleur, mais à mobiliser les acteurs des territoires pour y faire face.

Conférence d'honneur

Territorialized Agri-Food Systems: their Contribution to Sustainable Development

L'Honorable Ministre Luis Felipe Arauz Cavallini, Ministre de l'Agriculture et du Bétail du Costa Rica

Rapporteur : Kader Léonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Le titre du colloque met en exergue plusieurs mots clés associés aux « systèmes alimentaires territorialisés » (SAT) permettant de saisir théoriquement la contribution des SAT au développement durable en les articulant : diversité, intégration, système et compétitivité.

La diversité est considérée à l'intérieur des territoires et entre les territoires. A l'intérieur, cette diversité est écologique, agricole en termes de diversité des plantes cultivées et de biodiversité, et culturelle quant aux idées, pratiques et savoirs traditionnels. Les différences entre les territoires sont aussi une source de diversité qui contribue à la durabilité et la résilience du système alimentaire.

Lorsqu'il est question d'intégration, on réfère à des éléments en interaction et de la considération que le tout est plus que la somme de ses parties rendant concevable l'émergence. Dans ce cadre, la propriété est intégrée au système. La diversité et l'intégration conduisent à l'émergence d'un système de propriétés. Les SAT comme espaces d'intégration rendent concevable l'unité dans la diversité qui est la clé de la résilience et de la durabilité.

Sur le plan des opportunités susceptibles de rendre les SAT compétitifs, on peut noter un meilleur usage des ressources naturelles à l'intérieur du territoire parce qu'une ressource utilisée dans une partie de la chaîne alimentaire peut l'être dans l'autre. La réduction des risques, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses impacts sont également un avantage à travers notamment l'agroforesterie et l'utilisation de matériaux locaux. La possibilité d'ajouter de la valeur à l'agriculture représente aussi une autre opportunité. Cet aspect sera très largement abordé dans le cadre de ce colloque à travers le thème des indications géographiques, des appellations réservées et d'autres techniques de valorisation des produits locaux. Il en est de même en matière de stratégie marketing. Par exemple, les SAT comme innovation sociale peuvent bénéficier d'un support ou soutien communautaire grâce à des gens qui localement se connaissent, interagissent et se font confiance. Enfin, de nouvelles opportunités d'affaires sont possibles parce qu'elles sont basées sur des liens entre les différentes chaînes de production agricole. Le développement durable et les opportunités d'affaires sont liés par l'idée de connectivité agricole (*agricultural connectivity*). L'exemple du riz, du bétail et des micro-algues (*micro-algae*) sont trois filières dont les chaînes sont liées. Le riz à un certain stade de la chaîne de production peut être lié à la chaîne du bétail en servant à son alimentation (*animal feed*), et à la filière des micro-algues pour la production du glycérol, du biodiesel et du carotène.

Ces moyens d'intégration à l'intérieur du territoire ont été reconnus à un très haut niveau. Dans le *Trade and Environment Review 2013*, paru sous le titre « Wake up before it is too late : Make Agriculture truly Sustainable now for Food Security in a Changing Climate », l'information suivante est mentionnée en rapport avec l'objet de cette conférence :

« Based on a better understanding of the specificity of agriculture, more regionalized/localized food production networks should be encouraged by trade rules, without excluding the supplementary role trade will have to play. The key question is whether such transformation can be achieved through fully exploiting flexibility in WTO rules, or whether this will require a more fundamental change in the tool-box. » (Fuchs et Hoffmann, 2013)

La capacité de l'agriculture à petite échelle (*small-scale agricultural*) à faire face aux défis du développement durable a aussi été soulignée :

« *The high-yield model in industrialized countries is now being called into question. There are formidable challenges of adaptation, especially for peasants around the world. And it is becoming clear that small-scale agricultural units are best able to meet this challenge: agroecology, organic farming and some other sustainable production methods that are respectful of nature show the way towards producing more and better food, but with less inputs, which are mostly locally available and based on closed nutrient cycles* ». (Feyder, 2013)

Le Costa Rica est dans ce contexte général favorable aux SAT. Il existe des produits agricoles qui sont valorisés dans ce pays sur une base territoriale. C'est le cas du « *Turrialba* », un fromage particulièrement apprécié au Costa Rica. Le Turrialba est à la fois le nom d'un stratovolcan situé à 24 km de la ville du même nom dans la province de Cartago. Ses producteurs sont des fermiers locaux suivant des processus de fabrication traditionnels. Ce fromage blanc frais est protégé par une dénomination d'origine (*origin denomination*). Le café est aussi protégé de la même façon.

Au Costa Rica, la gestion des terres et des eaux pour prévenir leur dégradation se fait aussi sur une base territoriale. Le ministère de l'Agriculture s'est d'ailleurs joint à l'effort gouvernemental de régionalisation de cette prévention. Il existe des conflits entre les activités agricoles sur un même territoire. C'est le cas par exemple du conflit provoqué par l'expansion des cultures d'ananas jugée catastrophique pour l'environnement en plus de causer des dommages à l'élevage du bétail par les larves de mouche devenues adultes. Le passage des conflits à une synergie par une approche territoriale pourrait consister à utiliser les résidus issus des cultures d'ananas pour nourrir le bétail, ajouter de la valeur à la biomasse, produire de l'énergie, de la fibre, et développer des applications pharmaceutiques. L'autre cas intéressant est relatif à la résistance communautaire aux semences génétiquement modifiées sur le territoire. C'est suite aux discussions engagées lors d'un conseil municipal que les organismes génétiquement modifiés (OGM) ont été refusés. 75% des municipalités se sont déclarées sans OGM et 92% des cantons ont été déclarés à l'abri de cette menace.

Enfin, tous ces exemples sont en lien avec les différents thèmes centraux qui seront présentés et débattus dans le cadre de ce colloque et qui porteront sur la valorisation des produits locaux, la promotion de l'approche territoriale et l'ouverture d'un espace politique pour les SAT. En vous souhaitant une bonne lecture.

Conférences introductives

Le concept de systèmes alimentaires territorialisés

Jean-Louis Rastoin, Directeur de la Chaire UNESCO – Alimentations du monde, professeur émérite, Montpellier SupAgro

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

La question qui sous-tend l'élaboration du concept des systèmes alimentaires territorialisés (SAT) est de savoir pourquoi devrions-nous concevoir et développer des systèmes alimentaires alternatifs.

Nos systèmes alimentaires sont en crises. En effet, près de trois milliards de personnes ne sont pas nourries correctement. Un peu moins d'un milliard de personnes souffrent de sous-alimentation (795 millions, FAO : 2015) et 1,9 milliard d'adultes sont en surpoids (OMS : 2015), avec des conséquences diverses sur la santé et le bien-être des personnes. Si l'humanité ne prenait pas à bras le corps cette question alimentaire, nous cheminerions vers un « désastre collectif ». La sous-alimentation et la suralimentation sont des troubles alimentaires qui doivent être pris en compte de toute urgence.

Les systèmes alimentaires des pays à haut revenu sont passés par plusieurs crises environnementales (pollution des eaux, de l'air et des sols par les nitrates), sanitaires (vache folle, etc.), informationnelles (affaire des lasagnes à la viande de cheval), affaiblissant la confiance des consommateurs vis-à-vis du système agroindustriel, concentré, globalisé et financiarisé. En outre, la dépendance de l'agriculture industrialisée aux combustibles fossiles pour produire, transformer et transporter les denrées agricoles et alimentaires compte pour une part importante dans le bilan élevé des émissions de gaz à effet de serre occasionnant des perturbations climatiques plus fréquentes (pluies torrentielles, sécheresses, intensification des tempêtes tropicales et des activités cycloniques).

En face de ces crises, la science, la technologie et les marchés n'ont pas trouvé de solution, il importe donc de pousser plus loin l'investigation vers des pistes concrètes en plaçant l'individu au cœur de cette recherche. En effet, si on omet le facteur humain, ces solutions ne seront jamais conformes aux besoins des producteurs et ne permettront pas non plus de répondre aux aspirations des consommateurs.

L'alimentation se trouve à la croisée des chemins et doit relever plusieurs défis actuels comme : « la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la promotion d'activités économiques locales et le développement territorial, la création d'emplois et la distribution de revenus » (Resolis, 2015). Il existe dans le monde une très grande variété de systèmes alimentaires, chacun formant un réseau complexe d'acteurs interdépendants. L'agriculture a une importance socio-économique de premier ordre. Il importe de rappeler que la notion de chaîne alimentaire réfère de la semence jusqu'aux consommateurs, en passant par la transformation par l'industrie alimentaire et les canaux de distribution.

Notre alimentation est aujourd'hui largement mondialisée. Cette mondialisation a, d'une part, contribué à un meilleur accès à des produits diversifiés, plus sûrs et moins chers, mais d'autre part, cette production de masse a eu des impacts sociaux, culturels et environnementaux négatifs. Nous sommes confrontés à deux principaux modèles d'alimentation, l'un est globalisé et l'autre est territorialisé. Le premier est clairement industriel, il se destine à un marché de masse (51 % de la population équivalent à environ 3,7 milliards de personnes, incluant les pays émergents, dont la Chine), le second est traditionnel, il est fondé sur l'autosubsistance et touche 34 % de la population, soit 2,5 milliards de personnes dans les pays en développement. Mais, en complément à ces deux modèles dominants, il existe une multiplicité de formes intermédiaires qui rejoignent environ 15 % de la population, soit 1,2 milliard de personnes. C'est au sein de cet espace que se développent les systèmes alimentaires territorialisés.

Le système alimentaire mondialisé (ci-après « SAM ») défini notamment par la spécialisation, la mécanisation

et même par la numérisation, ne parvient pas à nourrir correctement la population. Ce modèle industriel se heurte à plusieurs limites humaines, environnementales et même économiques. En effet, le SAM arrive au maximum de la compression des coûts acceptables et de sa compétitivité. Ce modèle industriel évolue à l'intérieur de filières agroalimentaires très longues, voire mondiales, et implique par conséquent, des coûts de transaction importants. En 2050, nous aurons à nourrir près de 10 milliards de personnes dans un monde hétérogène, du fait bien sûr de la diversité des nations dont plusieurs résistent aux changements en matière alimentaire. Le modèle agroindustriel qui tente d'adopter des méthodes plus vertes « *greenwashing* », notamment sous la pression des consommateurs, conservera la capacité à approvisionner des mégapoles où se concentrera le tiers de la population mondiale. C'est dire que ce type de système alimentaire industrialisé ne représenterait que le tiers de la solution, puisqu'à côté, il y aura des villes moyennes ou plus petites et des zones rurales où se concentreront les deux tiers de la population qui pourraient expérimenter un autre modèle alimentaire.

En réponse à ce constat, les gouvernements – principalement régionaux ou provinciaux - encouragent la construction des systèmes alimentaires alternatifs ou SAT. Les SAT véhiculent plusieurs valeurs, comme : 1) la durabilité des systèmes, la prise en compte de la capacité des ressources à se renouveler et le respect des écosystèmes (promues par la FAO); 2) la souveraineté alimentaire (un modèle alimentaire décidé par le peuple) et la construction d'une économie de proximité; 3) la gouvernance participative et 4) la responsabilité sociale des entreprises.

Ces quatre caractéristiques évoluent à travers trois dimensions : l'espace, c'est-à-dire un ancrage territorial des filières ; le temps avec la promotion de modes de production et de distribution durables ; et la solidarité entre acteurs impliquant la mutualisation des ressources et la définition collective des orientations stratégiques des SAT.

Le concept des SAT implique un réseau complexe d'acteurs indépendants dans un espace géographique de dimension régionale. Il est défini de la manière suivante : « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale » (Rastoin, 2016). Les SAT proposent, à l'instar des produits industriels, des produits de grande qualité visuelle et sanitaire, mais offrent aussi des produits de qualité élargie. C'est-à-dire des produits qui se distinguent par leur goût et qui correspondent aux valeurs culturelles et sociales, fabriqués à une échelle humaine, dépassant l'économie de marché de la société capitaliste (individualiste dans son fonctionnement), puis distribués par des réseaux de proximité. Les SAT favorisent une triple proximité. D'abord ils encouragent la création d'un système de production agro-sylvo-pastorale ou agroécologique (une synergie est créée entre les productions agricoles, l'élevage et la forêt) ; puis ils rapprochent la production agricole des transformateurs environnants, et troisièmement, ils rapprochent la chaîne de production des consommateurs.

Les acteurs principaux des SAT sont les fermes familiales entourées de réseaux de dimension humaine avec des petites et moyennes et des très petites entreprises (PME et TPE) qui reposent sur des circuits de commercialisation plus courts et/ou alternatifs, la valorisation des produits dans des ateliers de proximité, des technologies durables (écoconception), la réduction du gaspillage alimentaire et des impacts négatifs sur l'environnement, la mutualisation des ressources humaines et matérielles ainsi que le partage de la valeur créée. La mutualisation des ressources permet de compenser l'absence d'économies d'échelle, ce qui permet la compétitivité avec les autres systèmes. Les atouts portés par les SAT sont la santé des personnes et la préservation de l'environnement, le développement économique local et le renouvellement institutionnel. Les contraintes des SAT sont des coûts plus élevés des produits pour les consommateurs, par rapport aux produits industriels. On peut par ailleurs, reprocher aux SAT leur manque de taille critique, leur croissance plus limitée et leur faible compétitivité économique au regard des systèmes alimentaires agro-industriels.

La mise en œuvre d'un système alimentaire territorialisé implique 1) l'organisation d'assises de l'alimentation multiacteurs en vue de préciser des objectifs partagés, 2) la détermination de l'espace géographique pertinent pour porter le SAT, 3) le diagnostic du système alimentaire existant (forces/faiblesses,

opportunités/contraintes) et la formulation d'une stratégie, et 4) la déclinaison du projet stratégique au niveau des filières et des sous-ensembles géographiques.

On peut identifier sept facteurs-clés accompagnant le succès des SAT, à savoir :

- 1- Éduquer et informer les consommateurs ;
- 2- Différencier le produit (logo, signe de qualité, appellation d'origine, etc) ;
- 3- Opter pour un système de traçabilité ;
- 4- Produire durablement ;
- 5- Taille critique ;
- 6- Créer un dispositif de gouvernance ;
- 7- Bénéficier d'un accompagnement institutionnel (normes de qualité, fiscalité, aide aux achats des catégories sociales à faible revenu).

Comme le rappelle Massimo Montanari : « *Quatre motivations fondamentales gouvernent l'acte de manger : nécessité, plaisir, santé, communication. Sans oublier, bien sûr, la part du hasard* » (Montanari, 2015 : 10). Ces motivations sont bien intégrées dans les SAT.

En guise de conclusion, rappelons cette citation de Brillat-Savarin : « *La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent* » (Brillat-Savarin : 1825). Nous pouvons ajouter que cette destinée relève aussi des capacités prospectives et stratégiques des acteurs publics et privés des systèmes alimentaires, comme le précise la Déclaration de Rennes adoptée le 4 juillet 2014 :

« *L'humanité a besoin d'agricultures résilientes et diversifiées, et particulièrement des agricultures familiales, petites ou grandes, pour nourrir convenablement l'humanité, gérer durablement et efficacement les ressources naturelles et la biodiversité de la planète, dans un contexte de changement climatique, et apporter un revenu décent à un gros tiers du travail humain encore investi aujourd'hui dans les agricultures familiales* » (Déclaration de Rennes, extrait : 2014).

L'action collective dans les systèmes alimentaires territorialisés

Nora Ourabah Haddad, Coordonnatrice Coopératives et organisations de producteurs, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

Avant d'aborder le cœur du sujet, penchons-nous sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après « FAO ») et de son implication dans l'élaboration des systèmes alimentaires ainsi que sur son influence à la promotion de l'agriculture familiale dans le monde. La FAO est présente dans 130 pays et regroupe 194 États membres. Elle dispose d'un budget régulier annuel d'un milliard de dollars (2014-2015), auquel s'ajoutent les contributions volontaires estimées à près de 1,4 milliard de dollars.

Le rôle de la FAO est d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et de réduire la pauvreté dans le monde. Pour ce faire, l'Organisation gère cinq principaux départements :

- 1- L'agriculture et la protection des consommateurs;
- 2- Le développement économique et social;
- 3- Les pêches et l'aquaculture;
- 4- Les forêts;
- 5- La coopération technique.

Ses stratégies s'attachent à :

- 1- Éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
- 2- Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables;
- 3- Réduire la pauvreté rurale (qui touche 70 % de la population rurale);
- 4- Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces;
- 5- Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise.

Pour la période 2014-2015, 795 millions de personnes souffraient de sous-alimentation, entre autres liée à un problème d'accès physique ou économique à la nourriture produite (FAO, 2015). En raison d'une croissance économique plus lente, l'Afrique et l'Océanie n'ont pas réussi à diminuer la prévalence de la faim ni le nombre de personnes en sous-alimentation entre 1990 et 2014, contrairement à l'Asie, à l'Amérique latine et aux Caraïbes (FAO, 2015). En outre, les zones de conflits notamment en Afrique ont influencé négativement la sécurité alimentaire et spécifiquement l'accès à la nourriture des populations touchées.

De fait, le défi alimentaire aujourd'hui n'est pas un problème de disponibilité, mais plutôt une question de distribution et d'accès à une alimentation en quantité et qualité suffisantes. La structuration du secteur agricole et son adaptation aux besoins des pays moins développés ont donc toute son importance pour éliminer la faim et la pauvreté dans le monde. Les petits producteurs ruraux et familiaux produisent 80 % de l'alimentation mondiale et génèrent ensemble la plus grande force de travail. Les exploitations familiales sont fragmentées et majoritaires en nombre. En effet, elles représentent 500 millions d'exploitations sur les 750 millions répertoriées. De plus, 90% d'entre elles font moins de deux hectares. Mais, ces travailleurs font face à des défis majeurs, comme l'isolement et la dispersion, les coûts de transactions élevés, l'absence de services cruciaux et ils sont confrontés à des politiques publiques inadaptées ainsi qu'un manque de possibilité d'exprimer leurs préoccupations au sein des processus de décisions politiques.

L'action collective est un outil important pour relever le défi de la sécurité alimentaire des agriculteurs et agricultrices familiaux. Elle repose sur des principes coopératifs volontaires, démocratiques, économiques, autonomes, éducatifs et communautaires. L'action collective permet d'offrir aux producteurs un pouvoir

accru sur les différentes filières agricoles et cela à tous les niveaux : production, transformation, distribution et innovation. L'action collective occupe trois fonctions. La première est économique et permet de développer un pouvoir de marché, de réaliser d'importantes économies d'échelle et de fournir des services techniques et financiers qui autrement seraient trop onéreux. La deuxième est sociale et s'attache à former et à informer les producteurs et fournit les services publics sociaux. Elle fédère des producteurs isolés au sein d'un même territoire et les protège des chocs extérieurs. La troisième fonction est politique; elle vise le dialogue en concrétisant des espaces de concertation, de participation et d'élaboration des politiques publiques.

Concrètement, l'action collective vise à renforcer le potentiel des petit(e)s producteurs et productrices en sécurisant leur accès à des marchés et à des ressources productives, en facilitant l'accès à l'information et aux connaissances et en encourageant la participation aux processus de décision menant à la formulation et mise en oeuvre de politiques publiques. Les retombées de l'action collective sont positives à plusieurs égards. L'action collective sous forme de coopératives ou organisations de producteurs et productrices est bénéfique à l'économie locale, permet une augmentation de la productivité et augmente les marges de profit des producteurs et productrices et améliore les conditions de vies des communautés rurales. Elles ont des conséquences tout aussi positives à l'égard de l'environnement. Ces quelques données chiffrées sont éloquentes. Les coopératives créent 250 millions d'emplois (*International Co-operative Alliance*, ICA : 2012), 27 % des 300 plus grandes coopératives agricoles génèrent un revenu de 600 milliards de dollars (*World Co-operative Monitor*, WCM : 2012) et environ un milliard de personnes (soit 1/7 de la population) sont membres d'une coopérative (ICA : 2012). Enfin, 90 % du commerce équitable est produit par des coopératives (International Labour Organization, ILO : 2007).

Selon la FAO, le développement des capacités de ces organisations dépasse l'approche traditionnelle fondée sur la fourniture de formations individuelles. En revanche, l'approche basée sur le développement des capacités est un processus de long terme, agissant de façon simultanée à trois niveaux : institutionnel (développement d'un cadre porteur incluant des politiques et réglementations adaptées), organisationnel (agissant pour une meilleure performance des organisations) et individuelles (renforçant les capacités individuelles telles que le leadership, la prise de confiance). Ces actions doivent être de concert et se renforcer mutuellement afin de créer un environnement porteur pour que les organisations de producteurs et coopératives puissent se développer dans de bonnes conditions.

L'exemple des coopératives d'utilisation de matériel agricole (ci-après « CUMA ») au Bénin met en pratique cette relation tridimensionnelle. Les CUMA sont des coopératives qui permettent l'utilisation collective du matériel agricole. Ces coopératives sont organisées en petits groupes autonomes gérés par les producteurs membres de la coop et évoluent à l'intérieur de territoires délimités. Le modèle CUMA au Bénin a porté ses fruits en permettant une augmentation de la surface agricole cultivée (3,5 fois plus de terres), une meilleure qualité des sols, plus de récoltes, une diminution de la charge de travail des femmes, une amélioration du taux de scolarisation et une meilleure qualité de vie familiale. Les CUMA sont une approche efficace ayant mené à une véritable transformation sociale au sein des communautés rurales dans les zones où elles se sont développées. Cette transformation sociale profonde s'opère à faire naître une dynamique paysanne endogène et vise des solutions mieux adaptées aux contraintes d'investissement. Elles offrent un développement concerté autour d'une vision commune et développent la collaboration organisationnelle.

Néanmoins, il convient de relever plusieurs défis auxquels elles sont confrontées, tels que le renforcement de la coopération entre les CUMA au sein du réseau des fédérations et également entre les différents acteurs de la filière, l'amélioration du soutien technique, l'implication active du réseau CUMA dans la conception et la mise en oeuvre de politiques axées sur la sécurité alimentaire et enfin, adapter les succès locaux à l'échelle régionale.

En résumé, la réussite d'un système alimentaire territorialisé efficace et durable passe par des coopératives agricoles inclusives et efficientes. Les transformations socioéconomiques les plus durables et les plus bénéfiques émanent de processus locaux endogènes. Sans un environnement porteur, l'action collective ne peut exprimer pleinement son potentiel.

Les SAT et la diversité agricole et alimentaire

Table ronde : État des lieux des systèmes alimentaires

État des lieux des systèmes alimentaires : le cas du Québec

Manon Boulianne, Professeure titulaire, Département d'anthropologie de l'Université Laval

Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Après avoir situé le territoire et certains éléments d'histoire, la présentation portera sur quelques éléments de caractérisation du système alimentaire québécois, pour enfin terminer avec l'identification des innovations les plus marquantes des 20 dernières années visant à reterritorialiser l'alimentation au Québec.

Il importe de rappeler que seulement 2% du vaste territoire québécois est propice à l'agriculture. Le territoire québécois est l'héritage d'un passé qui remonte à la période précoloniale. Cette période correspond à l'occupation du territoire par différentes nations autochtones de la famille algonquienne (Innus, Cris, etc.) qui dans l'ensemble vivaient de chasse, de pêche et de cueillette. Les nations iroquoiennes (Hurons-Wendat, Mohawks) pratiquaient aussi l'agriculture.

La colonisation française (1534-1763) instaura un régime seigneurial sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Comme les meilleures terres arables découvertes se situaient aux abords du fleuve, c'est donc là que les exploitations agricoles et manufacturières commerciales se sont d'abord développées. Certains de leurs produits arrivaient déjà aux marchés européens et nord-américains. Par la suite, les politiques économiques de l'Empire britannique (1763-1867) ont influencé l'agriculture commerciale, notamment les produits alimentaires qui circulaient au Québec et, aussi, ceux qui étaient destinés à l'exportation.

Des années 1870 à 1930, la colonisation intérieure, c'est-à-dire l'ouverture de nouveaux territoires au peuplement, a servi de soupape lors des périodes de fort chômage en milieu urbain dans le but de résorber les importants flux migratoires qui se dirigeaient alors vers les filatures de coton de la Nouvelle-Angleterre. L'occupation graduelle de régions excentrées par les familles de colons s'est faite sous l'égide des autorités provinciales et du clergé catholique, très influent jusque dans les années 1960. Dans l'idéologie « agriculturiste » de l'époque, l'agriculture de subsistance était considérée comme le seul moyen pour les Canadiens français de protéger et de conserver leur religion et leur culture. Si la première et, ensuite, la Seconde Guerre mondiale ont contribué à pousser la productivité de l'agriculture québécoise vers le haut, on trouvait encore au milieu des années 1940 un grand nombre de petites fermes disséminées sur le territoire où se pratiquait une agriculture paysanne relevant de la petite production marchande. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'industrialisation de l'agriculture s'est accélérée. Les dispositifs mis en place pour protéger les agriculteurs des fluctuations des prix du marché, par le biais de la mise en marché collective, puis de la gestion de l'offre, les ont incités à la spécialisation et poussés à la capitalisation. Ils ont aussi signifié un arrimage plus fort aux acteurs de la transformation et de la distribution alimentaire, en aval, et aux fournisseurs d'intrants, en amont. La productivité des fermes s'est accrue alors que leur nombre a diminué.

Le système alimentaire québécois présente aujourd'hui plusieurs caractéristiques qui relèvent, d'une part, des activités de production non marchandes, et, d'autre part, des activités marchandes. La première catégorie, bien que marginale parce qu'elle contribue en moins grande proportion à la diète des gens, présente tout de même un intérêt pour alimenter les discussions sur la reterritorialisation des systèmes alimentaires. La cueillette des fruits sauvages, des champignons et d'autres produits forestiers non ligneux à des fins d'autoconsommation, bien que difficilement quantifiable pour le moment, est une activité toujours

existante. La chasse sportive et la pêche se pratiquent encore en milieu rural et à proximité des centres urbains. L'agriculture d'autoproduction est une activité non marchande diversifiée dans ses modalités. C'est le cas des potagers domestiques qui suscitent un engouement certain, particulièrement à Montréal. En milieu rural, on l'oublie parfois, ils font encore partie pour bien des ménages des activités saisonnières associées à l'été. Les jardins partagés, aussi appelés communautaires ou collectifs, constituent une autre modalité d'autoproduction qui gagne en popularité. À Montréal, il existe un programme municipal des jardins communautaires depuis 1975. On y trouve une centaine de jardins communautaires et 12 000 jardiniers et jardinières chaque été environ. Environ 75 000 personnes sont actives dans les jardins collectifs actuellement. L'agriculture urbaine est bien intégrée aux outils de planification et d'aménagement du territoire de cette municipalité. Ce n'est pas exactement le cas pour toutes les autres municipalités québécoises. On peut, enfin, mentionner la préparation des repas à la maison parce que c'est une activité de production non marchande qui fait partie du système alimentaire et qui est en quelque sorte son aboutissement, sa raison d'être.

L'autre partie du système alimentaire québécois regroupe les activités économiques marchandes. Elle correspond à ce qu'on appelle au Québec le « secteur bioalimentaire » défini par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) comme le « regroupement de l'agriculture, des pêches commerciales, de l'aquaculture, de la transformation des aliments, des boissons et du tabac, du commerce de gros et du commerce de détail alimentaires ainsi que des services alimentaires » (MAPAQ, 2015). Cette industrie bioalimentaire représente environ 485 000 emplois en 2013, dont 58 000 dans l'agriculture et les pêcheries, 62 000 dans la fabrication des aliments et boissons, 156 000 dans la distribution, et 208 000 dans la restauration et les débits de boisson (MAPAQ, 2015). Les exportations en valeur sont de 6 milliards de dollars en 2013, contre 5,6 milliards pour les importations. La viande de porc représente en valeur 23% de ces exportations, dirigées vers les États-Unis et le Japon majoritairement, même si les exportations canadiennes se sont diversifiées en 2014. Le MAPAQ a recensé 28 574 exploitations agricoles en 2014 et la superficie moyenne de ces exploitations est d'environ 115 ha, donc inférieure à la moyenne canadienne qui gravite autour de 300 ha. La production laitière est la plus importante filière dans toutes les régions. En 2012, les produits laitiers représentaient 20,8% de la transformation alimentaire dans le système agroalimentaire québécois, suivis par la fabrication de produits de viande (20,3%) et la fabrication de boissons et produits du tabac (16,4%). Certaines fermes transforment leurs produits sur place et les vendent en circuit court.

La distribution alimentaire se caractérise au Québec par une forte concentration des activités. Trois chaînes d'alimentation (Loblaws, Sobeys et Métro) se partagent environ 70% du marché de détail alimentaire. On constate néanmoins une particularité québécoise. C'est la seule province canadienne où plus de 50% des ventes dans le commerce de détail alimentaire sont réalisées par des détaillants indépendants, contrairement à des chaînes d'alimentation. On note aussi que certains distributeurs de marchandises générales (Walmart, Dollarama, etc.), les grands entrepôts comme Costco, et maintenant les chaînes de pharmacie, prennent de plus en plus de place dans la distribution et la vente au détail d'aliments au Québec. En 2013, leur part de marché dans la distribution alimentaire représentait 11% (de la valeur). Leur position géographique pose un problème d'accès pour les ménages non motorisés qui résident dans les quartiers centraux en raison de leur localisation près des autoroutes. Quant à la consommation alimentaire, il est intéressant de mentionner que les achats occupent le troisième rang des dépenses des ménages des Québécois, après le logement et le transport. Selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), 33% des produits consommés viennent des fermes du Québec et 55% de fournisseurs québécois. En relation avec cette question de la consommation, force est de constater que le phénomène de l'insécurité alimentaire est bien réel au Québec. On compte notamment, parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire, aide qui est distribuée par plus de 1 000 organismes, des personnes qui sont en emploi. Enfin, le régime alimentaire québécois peut être qualifié de régime industriel. Les produits qui sont transformés et, comme on le sait, additionnés de sel, de sucre, etc., sont bien présents dans la diète des Québécois et des Québécoises ce qui a des conséquences en termes de santé publique.

Quant aux initiatives de reterritorialisation du système alimentaire québécois, les différents acteurs qui interviennent relèvent de l'État (à différentes échelles), du marché et de la société civile. Ils interviennent à

tous les niveaux - national, régional et municipal. Dans certains cas, c'est le Québec qui constitue leur territoire de référence et l'objectif est de mettre davantage de produits québécois dans l'assiette des citoyens, peu importe les circuits de mise en marché (courts, longs) qui sont mobilisés. L'initiative *Aliments du Québec* est emblématique de ce genre d'approche. D'autres initiatives font plutôt la promotion des produits de proximité régionaux. Ces initiatives permettent de développer des circuits courts de commercialisation de manière à rapprocher le consommateur des producteurs ou encore à faciliter l'accès à des produits frais et sains pour le plus grand nombre. L'intervention de l'État à ce niveau est notable à travers le *Programme proximité* du MAPAQ. Au niveau régional, les projets mis de l'avant par la TACA (Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches) en sont un autre exemple. L'initiative SAM (Système Alimentaire Montréalais) intervient quant à elle au niveau municipal, voire métropolitain.

Ces 20 dernières années, plusieurs initiatives marquantes, appuyées ou non par les pouvoirs publics, ont constitué des innovations sociales, notamment en matière de mise en marché et de production biologique, au vu de leur diffusion à l'échelle de la province. En 1995, on voyait l'apparition des premiers jardins collectifs dans les régions de Montréal et de Québec. Dans ce cas-ci, il s'agissait d'autoproduction pour lutter contre l'insécurité alimentaire. La même année marque aussi l'apparition de l'agriculture soutenue par la communauté, au Québec, sous l'égide de l'organisme *Équiterre*. Plus d'une centaine de fermiers de famille y sont actifs aujourd'hui à travers le Québec et environ 13 000 ménages sont abonnés. Les objectifs premiers de ce programme sont de soutenir des petits producteurs biologiques et de permettre aux consommateurs de s'alimenter sainement. L'année 2005 a vu la création du premier marché de solidarité régionale par les *Amis de la terre*. C'est encore là une expérimentation qui est devenue une innovation sociale puisqu'il existe aujourd'hui plus de 30 marchés de ce type au Québec, qu'on appelle parfois des marchés virtuels, qui ont pour objectifs de reconnecter les producteurs et les consommateurs, de permettre aux mangeurs de s'alimenter au plus près et de soutenir la petite production régionale. Les marchés urbains (marchés de quartier, marchés mobiles notamment à vélo) ont aussi fait leur apparition au Québec à partir de 2010. Des objectifs de santé publique, d'accessibilité et de sécurité alimentaire sont ici visés. Le *P'tit marché solidaire de Limoilou* est un exemple de ce type de marché qui vise spécifiquement l'accessibilité aux fruits et légumes à des prix abordables. Ces innovations sociales se développent au côté des circuits « classiques » tels que la vente directe à la ferme, l'autocueillette et les marchés publics, qui se sont maintenus, renouvelés et qui gagnent en popularité. Selon une enquête du MAPAQ, la vente directe concerne 2 570 producteurs et l'autocueillette 875 producteurs. Quant aux marchés publics qui avaient presque disparu au début des années 1970, on en compte aujourd'hui plus d'une centaine impliquant 1 150 producteurs.

Les SAT ont-ils un avenir au Québec? Le Québec est fortement intégré à un système alimentaire globalisé. Si la tendance dominante est à une intégration accrue des produits alimentaires québécois à des marchés transnationaux, dans le cadre notamment de la multiplication des accords commerciaux de libre-échange, on constate qu'il y a aussi une mobilisation grandissante, à toutes les échelles du territoire québécois, pour mettre en place des politiques, des programmes, des initiatives et des dispositifs de gouvernance visant davantage une alimentation de proximité, plus durable, saine et accessible à tous.

Systèmes alimentaires territorialisés au Brésil : approches et défis

Renato Maluf, Professeur à Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro

Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Le Brésil est un pays territorialement grand, très diversifié en cultures, en climats, en biomes et fortement intégré. Cette diversité et cette intégration doivent beaucoup au système alimentaire brésilien qui comporte deux modèles d'agriculture différents qui coexistent avec des complémentarités et des conflits : le modèle familial et le modèle patronal, appelé aussi *agrobusiness*. L'agriculture familiale, bien qu'hétérogène, est au Brésil une catégorie sociopolitique dont l'origine provient des mobilisations des organisations des agriculteurs qui ont abouti à l'institution des programmes différenciés gérés par un ministère spécifique, le ministère du développement agricole. C'est dans ces programmes que l'on retrouve l'utilisation des approches territoriales. Lorsqu'il est question d'agriculture familiale au Brésil, on réfère à plus de 4,5 millions d'exploitations (85% du total), à 30% de la surface agricole et à 38% de la production (la plupart des aliments). Par contre, nous pouvons classer l'agriculture patronale ou l'*agrobusiness* au Brésil comme catégorie politico-idéologique en raison de la forte teneur idéologique de la performance de leurs porte-parole et des organisations professionnelles. C'est le traditionnel ministère de l'Agriculture qui gère les programmes pour l'agriculture patronale, lequel a d'ailleurs une longue tradition agro-exportatrice à large échelle. Elle représente 500 000 milles d'exploitations (11% du total), 68% de la surface agricole et 61% de la production agricole. Le Brésil se distingue ainsi par ses deux politiques agricoles différenciées. On observe cependant une tendance forte vers la production agroalimentaire à moyenne et grandes échelles, même pour la nourriture de base, c'est-à-dire ce qui est consommé quotidiennement par les habitants. Une partie de l'agriculture familiale est poussée par une logique de capitalisation, de spécialisation et d'insertion dans la chaîne agroalimentaire au détriment de la commercialisation de proximité. L'intérêt de préserver les modèles d'agriculture familiale diversifiés est notamment lié à la diversité agricole et alimentaire et à la décentralisation de l'approvisionnement.

On peut identifier au moins quatre approches de l'agriculture familiale au Brésil avec des perspectives sociospatiales, mais qui ne sont pas forcément territoriales. La première analyse porte sur la dimension sociospatiale des relations marchandes de l'agriculture familiale dans des circuits locaux et dans des chaînes nationales et internationales. La deuxième approche concerne la segmentation des marchés dont fait partie le marché de niche valorisable par l'agriculture familiale. Mais pour ce faire, l'agriculture familiale doit relever des défis d'ordre sanitaires et d'autres défis relatifs à la construction de marchés, à l'établissement des prix et au comportement des consommateurs. La troisième approche est celle des réseaux sociaux ou de proximité sociale. Il s'agit d'une approche tout à fait territoriale, mais qui n'est pas à proprement parler une territorialisation puisque ces réseaux ne forment pas toujours des unités spatiales délimitées. Le réseau d'agroécologie *Ecovida*, qui fera l'objet d'une autre présentation, est un exemple d'insertion marchande à travers les réseaux sociaux. La dernière approche est relative aux marchés institutionnels, c'est-à-dire l'achat public d'aliments auprès des agriculteurs familiaux de la région.

Tout compte fait, les défis conceptuels et d'action publique des SAT au Brésil concernent notamment leur identification et leur délimitation, leur intégration dans le système national et ce, tout en évitant le piège de la modernisation, leur utilisation comme stratégie de souveraineté alimentaire, leur rapport avec le développement rural et territorial, l'alliance entre les producteurs et enfin, leurs rapports avec les consommateurs et l'information.

La crise actuelle du système alimentaire vénézuélien et les perspectives des systèmes alimentaires territorialisés

Luisa Elena Molina, Centro de Investigaciones Agroalimentarias, Universidad de Los Andes

Texte rédigé par Luisa Elena Molina

Dans le cadre du Colloque international « *Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT), sources de diversité et outils d'intégration et de compétitivité* » il est question de réfléchir sur l'importance du diagnostic des systèmes alimentaires (SA) à l'échelle des pays ; ainsi que des analyses visant à identifier l'existence, ou bien à explorer le potentiel de développement, de ce que nous convenons d'appeler dans ce colloque, « systèmes alimentaires territorialisés (SAT) ». Il vise à étudier le rôle que peuvent jouer les SAT dans la diversification de l'alimentation et dans la construction de systèmes agroalimentaires plus performants, non seulement du point de vue productif et économique, mais aussi, environnemental et culturel; et pour atténuer des situations de vulnérabilité ou de risques alimentaires pouvant être associés à des conditions de crises conjoncturelles et/ou structurelles. Cette analyse sera faite à partir de l'étude du cas du Venezuela, pays qui vit actuellement, et depuis quelques années, une crise exceptionnelle que se manifeste, de nos jours, entre autres, par une crise majeure du système agroalimentaire (SA) et de la situation alimentaire nationale. Il sera question; (I) de la crise économique actuelle du Venezuela et de la situation du SA et (II) de la présentation de certaines initiatives mises en oeuvre dans deux régions du pays (Mérida et Yaracuy) afin de mettre en lumière des exemples d'alternatives pouvant contribuer au développement des SAT.

I. La crise du Venezuela et la situation du système agroalimentaire vénézuélien

Le Venezuela traverse à l'heure actuelle une crise majeure et ses principaux signes sont évidents depuis plus de deux ans. Cette crise est complexe, puisqu'elle est le résultat de l'action combinée de facteurs politiques, économiques et sociaux agissant dans le cadre d'un nouveau projet politique basé sur ce que le président Hugo Chavez a promu depuis 1999, sous le nom de Révolution Bolivarienne ou Révolution Socialiste du XXI^e siècle. Ses actions ont perduré, après sa mort, par le président actuel, Nicolas Maduro. Une part de son projet concerne la participation des militaires dans la conduction d'organismes publics. D'un point de vue historique, depuis la fin des années vingt du XX^e siècle, l'économie nationale se fonde sur l'utilisation, souvent inefficace et/ou improductive des ressources provenant du pétrole ayant comme conséquence, non seulement ce que les économistes appellent la maladie hollandaise, mais aussi l'application depuis lors, d'un modèle qualifié de « rentiste » (Baptista, 1986).

Pour ce qui est de l'histoire récente, depuis trois ans, tous les indicateurs macroéconomiques présentent une dégradation de plus en plus inquiétante. L'un des principaux problèmes est le déclenchement d'une inflation qui s'est accentuée depuis 2014. En septembre 2015, celle-ci avait dépassé les 150% et, selon les estimations, elle atteindra plus de 170% en décembre 2015 dans des conditions d'hyperinflation. D'autres problèmes s'associent à la réduction sévère des revenus nationaux et de l'État, principal détenteur de la richesse, par la chute des prix du pétrole. Tout cela se produit dans un cadre politique qu'ont renforcé, encore plus, les importations de matières premières et des produits finis à travers les canaux de l'État, spécialement des produits agroalimentaires de base, d'importations contrôlées par l'État. Cette situation s'accompagne d'une augmentation des dépenses publiques dont les fonds proviennent de prêts internationaux depuis 1999. Une partie de ces ressources économiques a été utilisée pour la promotion de programmes sociaux et d'entreprises publiques encouragées à partir d'un processus d'expropriation mise en marche par le gouvernement surtout depuis 2005 (Entreprises de Production Socialiste (EPS), Unités de Production Sociales (UPS) et de coopératives). En ce moment, la plupart de ces entreprises publiques et coopératives ne fonctionnent pas, ou fonctionnent avec une faible utilisation de leur capacité (Molina, 2013). Au même moment, la production nationale a chuté en raison de nouvelles politiques macroéconomiques et sectorielles (contrôle du marché des devises et développement du marché noir ou parallèle ; contrôle des prix ; expropriation des entreprises et de terres, modification des conditions de travail, effondrement du pouvoir d'investissement et du pouvoir d'achat). Enfin, les institutions publiques ont abandonné la publication des statistiques, indispensables pour l'évaluation des problèmes économiques et de productivité nationaux.

En ce sens, pour la première fois depuis 1950, la Banque Centrale du Venezuela (BCV) n'a pas publié d'indicateurs macroéconomiques et microéconomiques, et ce, depuis décembre 2014. Récemment, la BCV a uniquement publié les chiffres correspondant à la période 2008-2013 qui, pendant des années, n'étaient pas disponibles (Huerta, 2015).

Dans ce contexte, la situation du SAV est très fragile et elle se caractérise, autant par une réduction sévère de l'approvisionnement agroalimentaire (AA) et de la disponibilité d'aliments pour la consommation humaine (DCH), que par la perte du pouvoir d'achat. En ce sens, les indicateurs que l'on utilise pour l'étude des SA (suffisance, autonomie, stabilité, équité et durabilité) montrent une situation de haute vulnérabilité. Ainsi, malgré la mise en place de programmes sociaux et de politiques de contrôle de prix, le manque d'aliments s'est accru surtout depuis 2014, principalement en raison de l'inflation et de la chute du salaire réel et du pouvoir d'achat. D'ailleurs, pour se procurer des produits alimentaires de base, il est nécessaire de faire des files d'attente qui peuvent durer entre 2 et 7 heures en moyenne, cette situation étant causée par les divers contrôles introduits par le gouvernement pour freiner la fuite et la revente d'aliments, ainsi que les achats « énervés » (Pestana : 2015). Malheureusement, d'ordre général, le gouvernement n'agit pas sur les causes de la crise alimentaire et économique, mais plutôt sur les effets, ce qui ne fait qu'aggraver la situation. En ce moment, nous avons le droit d'acheter des aliments de base seulement une fois par semaine et le contrôle se fait électroniquement et à partir des derniers numéros de la carte d'identité.

II. Les SAT comme alternative face à la crise et la situation du SAV

Les effets de la crise et des décisions politiques sur la situation et le fonctionnement du SAV permettent de soulever l'importance de réfléchir à une transformation, à moyen et long terme, du modèle de SA dominant au pays, à partir de la consolidation ou le développement d'activités agricoles et agroalimentaires complémentaires qui peuvent être encouragées au pays étant donné la diversité d'environnements écologiques existants au sein du territoire, et qui pourraient permettre la construction ou le renforcement des SAT aux échelles régionale et locale. Il importe de souligner qu'au Venezuela, le taux d'urbanisation est de 90% et que la consommation de produits agroindustriels supère le 70% des calories totales de la DCH. Cependant, en milieu rural et dans les zones d'influence des petites et moyennes villes, il existe des alternatives pour réintroduire la production et la consommation de produits traditionnels, produits qui ont d'ailleurs perdu de leur importance en raison, d'une part, de la présence du modèle dominant de SA et, d'autre part, de la difficulté de promouvoir de nouveaux produits du fait des conditions physiques et naturelles.

Ainsi, en 2012, nous avons invité le prof. Jean-Louis Rastoin au *Centro de Investigaciones Agroalimentares* (CIAAL) de l'Université des Andes pour discuter de la situation agroalimentaire internationale et sur les propositions de la Chaire UNESCO - *Alimentations du Monde* de Montpellier par rapport à la promotion et à la consolidation des ressources agricoles et agroalimentaires existantes aux échelles locales et régionales, ainsi que des SAT. Suite à cette visite, j'ai initié, au sein du CIAAL et aussi à l'École et l'Institut de Géographie, conjointement avec le chercheur Juan Carlos Rivero, une série de travaux visant à l'exploration d'expériences ou de conditions proclives au développement des SAT, dans certaines zones de l'État de Mérida et dans d'autres États du pays. Nous avons impliqué des étudiants de doctorat de l'École de Géographie du Vénézuéla. Ainsi, quatre travaux de recherche de thèses ont été réalisés depuis 2012 à Santa Cruz de Mora et à la municipalité de Zea, dans l'État de Mérida. En outre, l'Institut de Géographie a élaboré, sous la direction de Juan Carlos Rivero, à la demande de cette municipalité, un plan d'aménagement du territoire. Ce plan a proposé des mesures pour : 1) améliorer la performance des activités productives et des initiatives avancées par la municipalité auprès des familles paysannes (petites fermes familiales spécialisées dans l'élevage de porcs et de poulets, la production d'œufs, l'introduction de « huertos familiares ») ; 2) enseigner ou améliorer des techniques pour l'élaboration de produits agroalimentaires transformés comme le fromage, avec la participation des spécialistes de l'Entreprise universitaire « Santa Rosa » et 3) faire un diagnostic des ressources agricoles et de certaines agro-industries existantes sur ce territoire. Autant à Santa Cruz de Mora qu'à Zea, la crise résulte surtout, de la régulation des prix du café, des variations climatiques et des maladies. Dans les deux cas, la production a chuté de 70% et 90% entre 2005 et 2012. Dans le cas de

Santa Cruz de Mora, les producteurs et leurs familles ont initié un processus de recomposition de la production et l'introduction de nouvelles activités agricoles, comme l'élevage bovin et la culture de produits horticoles. Également, nombre de familles paysannes disposent de petits lopins dédiés à la polyculture (« *conucos* »). Ceux-ci fournissent des aliments pour l'autoconsommation et pour la vente en petites quantités.

Comme exemple d'alternatives développées par des fondations appartenant à des entreprises privées, nous pouvons commenter le cas de La Fondation DANAC , du Groupe Polar qui est situé dans l'État de Yaracuy et où a été créé, en 1995, « *la Escuela Granja San Javier* ». Il s'agit d'un projet de démonstration pour le développement d'unités agricoles et agroalimentaires polyvalentes et qui inclus des produits agricoles végétaux et animaux (espèces majeures et mineures), le traitement des déchets et des eaux usées, la production d'aliments pour les animaux à partir de produits de la ferme, la conservation et la préservation des cours d'eau. Ce projet s'est renforcé avec la participation de chercheurs universitaires de l'Université *Lisandro Alvarado* de l'État de Lara, ainsi que des paysans de la région, dans un schéma caractérisé par le partage mutuel des connaissances.

Tout compte fait, les exemples présentés montrent l'importance de la réalisation d'études, des projets et d'actions publiques, privées et particulières, des universités et des producteurs afin de promouvoir de nouvelles activités agroalimentaires aux échelles régionale et locale, servant à développer ou à consolider, à moyen et long terme, le développement durable des SAT. Dans le contexte de la crise décrite au Venezuela, les SAT émergent comme une alternative valable pour diversifier la production locale et régionale et pour améliorer la situation présentée par les indicateurs du SA décrits précédemment.

Les SAT comme outil d'intégration et de durabilité

Conférence introductive

Les territoires ruraux et les stratégies de valeur ajoutée: regard sur l'agro-industrie et sur l'agrotourisme

Lloyd Day, Directeur adjoint de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

Depuis sa fondation en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (ci-après « IICA ») vise le renforcement des institutions, le développement des capacités humaines en agriculture, le renforcement des politiques publiques et l'utilisation des savoirs. L'Institut promeut l'importance du respect des cultures et de l'identité des peuples à travers les Amériques et vise à améliorer la qualité de vie des milieux ruraux. L'IICA ambitionne la création d'emplois, la valorisation de l'identité sociale et des valeurs culturelles des milieux ruraux. Elle offre un soutien technique au développement de l'agro-industrie et de l'agrotourisme et procure à ses membres les moyens de gérer durablement les ressources naturelles, spécialement celles de l'agrobiodiversité.

Les objectifs de l'IICA sont :

- 1- Améliorer la productivité et la compétitivité dans les milieux agricoles;
- 2- Renforcer les capacités et améliorer la qualité de vie des populations rurales;
- 3- Renforcer la résilience du secteur agricole face aux changements climatiques et gérer durablement les ressources de l'agrobiodiversité;
- 4- Améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire.

L'IICA contribue au renforcement institutionnel, au développement des capacités, au développement et au renforcement de politiques publiques, à la gestion de projets, à la coopération horizontale. Elle élabore des outils favorables au développement des territoires agricoles qui sont respectueux de la culture, de la société et de l'environnement et qui participent à leur vitalité économique. L'Institut travaille à la création des réseaux facilitant le développement des produits agricoles et des produits à valeur ajoutée autour d'une action concertée. Elle contribue ainsi au développement d'initiatives locales et nationales et à l'intégration de ceux-ci au sein des réseaux afin de leur assurer une plus grande visibilité. (Figure 1) :

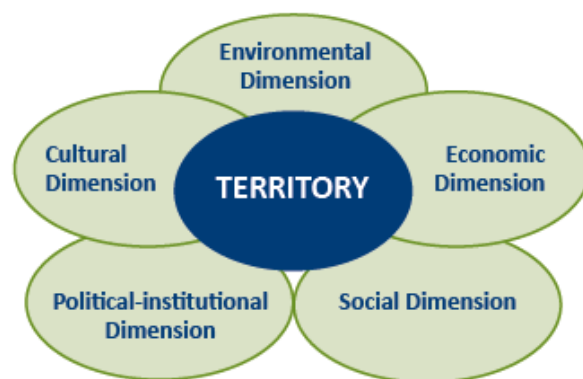


Figure 1: Multiple, interrelated dimensions of area-based rural development (Source: Technical Team of ECADERT)

Les fermes familiales sont très souvent le moteur de l'économie régionale des Amériques, elles sont créatrices d'emplois directs et indirects, en plus de transmettre des savoir-faire et des traditions utiles à la diversité et à la sécurité alimentaires de la région. À ce titre, l'IICA s'engage à créer et à développer des liens entre ces exploitations afin qu'elles se renforcent mutuellement, deviennent plus productives, développent une valeur ajoutée et engrangent des bénéfices.

L'exemple de l'initiative des corridors humides en Amérique centrale :

Du sud du Guatemala en passant par le Salvador, le Belize, le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica, jusqu'au nord du Panama apparaît en période de grande sécheresse un corridor désigné comme : *El corredor seco centroamericano y arco seco del Panamá*. Dans cette zone de l'Amérique centrale, la gestion des eaux, notamment pour la production agricole, l'hydroélectricité et la consommation humaine sont un problème critique qui affecte la population de ces six pays.

L'instabilité du climat causée par les bouleversements climatiques a aggravé la pénurie d'eau. Aujourd'hui, une action concertée à l'échelle locale, nationale et régionale est nécessaire et l'IICA permet de rassembler les acteurs en présence pour travailler à l'amélioration de la gestion environnementale du territoire et des pratiques de manière à ce qu'elles soient en adéquation avec la conservation de la biodiversité.

Le projet Garifuna (*Extensión de la lengua Garifuna*)

Ce projet vise la promotion du développement durable de la culture garifuna entre le Belize, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. L'initiative touche les institutions politiques nationales et régionales, la gestion des ressources environnementales du territoire, la valorisation de l'identité culturelle et de la langue ainsi que plusieurs autres aspects sociaux de la culture garifuna.

Le Plan Trifinio

Le Plan Trifinio fait référence à une zone tricontinentale constituée comme une unité écologique indivisible grâce à un Traité signé par les gouvernements du Salvador, du Guatemala et du Honduras. Une commission trinationale (*Comisión Trinacional del Plan Trifinio*) à laquelle se joint un comité consultatif et des comités techniques et administratifs permettent aux trois pays d'unir leurs actions en vue du développement de cette zone spécifique et pour la création commune de projets ruraux. Sont notamment mis en place des projets de conservation, de transport et de stockage, dans le but d'éviter le gaspillage et les pertes, ainsi que des projets d'acheminement et de partage de l'eau (*Agua sin fronteras*), etc.

Les projets agro-industriels

Les impacts des projets agro-industriels furent positifs notamment dans la région de la jungle de Lacandona

(Chiapas, Mexique) où ils ont permis le renforcement des liens entre les nano-entreprises et l'industrie agricole ainsi que le développement de produits agricoles à valeur ajoutée.

Le rôle et la contribution de l'IICA

L'IICA promeut des activités d'éducation, de recherche, de développement et de commercialisation pour les produits issus des plus petites agricultures, comme l'agriculture familiale. L'organisation soumet des idées et procure les outils nécessaires au développement d'activités post-récolte et rend possible l'intégration de ces fermes dans un réseau facilitant la distribution et la commercialisation de ces produits agricoles (par ex. : Prodarnet.org).

L'IICA soutient en outre les initiatives de 15 projets agro-industriels de plus petite échelle comme : *La selva Laconda* (Chiapas, Mexique), le *Network of rural cheese factory* (publication d'un livre : *De la leche al queso : Queserías rurales en América Latina*), la certification biologique d'une gelée de fruits typiques de la région : de la *Cooperativa Agropecuária de canudos Bahia* (Brésil).

Enfin, l'IICA appuie également des projets agrotouristiques dont l'impact sur la valorisation des produits agricoles est pluriel. L'agrotourisme permet de soutenir les petits agriculteurs, de valoriser leur savoir-faire et encourage la transmission des traditions aux générations futures. Il contribue au développement de produits différenciés et redynamise la vitalité des communautés rurales. Par exemple, différents projets agrotouristiques sont implantés tels que: la route du café qui est un parcours touristique à travers 18 petites exploitations de café au Honduras (*La Ruta del café*), la route du fromage au Costa Rica (*La Ruta del queso*, Santa Cruz de Turrialba) et des projets de même envergure sont également implantés aux Caraïbes. Enfin, ces derniers ont même permis de réduire l'importation de produits agricoles étrangers, équilibrant ainsi la balance commerciale du pays.

Table ronde : Les enjeux juridiques nationaux et internationaux

Les indications géographiques au sein de l'Union européenne : aspects économiques

Tanguy Chever, Consultant à AND International

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

Chaque acteur poursuit différents objectifs pour l'utilisation et le développement d'indications géographiques (IG). En effet, Sylvander *et al.* (2005) ont identifié quatre types de justification pour le soutien des IG :

- par les règles de l'échange (à partir de la fin du XIX^e siècle) ;
- par la maîtrise de l'offre sur les marchés agricoles (à partir des années 1970) ;
- par le développement rural (à partir des années 1980-1990) ;
- par le patrimoine et par la conservation des ressources (à partir des années 2000).

Ainsi, les IG ont initialement été conçues comme un dispositif de protection intellectuelle et sont également utilisées comme un outil de développement rural. Ce constat permet de mieux comprendre la diversité des IG actuellement enregistrées ainsi que le poids économique des différents secteurs et pays.

En 2010, 2 768 IG étaient enregistrées au sein de l'Union européenne (UE), le chiffre d'affaires sous IG ayant été estimé à 54,3 milliards d'euros cette même année (And International, 2012). Les différents secteurs ont une importance variable. Avec 1 560 IG, le vin représentait 56% des ventes totales sous IG en 2010 (le vin français rassemblait 29% des ventes totales sous IG et le vin italien 10%) ; les produits agricoles et alimentaires constituaient, pour leur part, 29% du total des ventes (importance de l'Italie, de l'Allemagne et de la France) avec 867 IG en 2010 (1 229 en mai 2015). Tandis que les spiritueux représentaient 15% des ventes totales, notamment au Royaume-Uni et France avec 337 IG, les vins aromatisés détenaient seulement 0,1% des ventes totales avec 4 IG.

On observe une grande diversité dans la taille des IG. Ainsi, en 2010, les sept IG les plus importantes (plus d'un milliard d'euros de ventes, 0,3% des IG) constituaient 27% du total des ventes. De plus, les ventes de plus du quart des IG (28%) sont supérieures à 0, mais n'excèdent pas 500 000 euros, représentant 0,2% des ventes totales. Enfin, aucune vente n'est identifiée pour 14% des IG. Parmi les plus grandes IG, nous retrouvons des IG « historiques » qui se sont développées sur les marchés internationaux depuis une longue période et qui utilisent l'outil IG, entre autres, dans un objectif de protection intellectuelle. Le grand nombre d'IG de « petite taille » peut s'expliquer par le développement des IG dans des objectifs de développement rural et de préservation des ressources.

La France et l'Italie sont les deux premiers pays de l'UE en termes de valeur des ventes sous IG et de nombre d'IG (60% de la valeur totale des IG avec 52% du nombre d'IG). Notons cependant que la valeur des ventes sous IG n'est pas nécessairement corrélée au nombre d'IG. Ainsi, l'Allemagne et le Royaume-Uni représentent 21% de la valeur totale des IG avec seulement 7% du nombre d'IG et l'Espagne, le Portugal et la Grèce représentent 13% de la valeur totale des IG avec 26% du nombre d'IG.

En 2010, les IG représentaient 5,7% de la valeur de la production alimentaire et des boissons au sein de l'UE (And International, 2012). L'importance des IG dans les différents États membres est variable, nous pouvons d'ailleurs distinguer différents groupes :

- Bassin méditerranéen : le poids des IG est particulièrement fort en France (14,5%), en Grèce (9,5%),

en Italie (9,5%), au Portugal (8,3%) et en Espagne (5,7%). La France, l'Espagne et le Portugal sont fortement orientés vers le vin, l'Italie à la fois sur le vin et les produits agricoles et alimentaires et la Grèce vers les produits agricoles et alimentaires.

- Les autres pays viticoles (hors bassin méditerranéen) où le poids des IG est fortement lié à l'importance du vin : Autriche (8%), Hongrie (6,7%), Slovaquie (4,6%), Roumanie (2,7%), Bulgarie (2,4%), République tchèque (2,3%).
- Pays du nord-ouest de l'UE : Allemagne (3,8%), Royaume-Uni (6,2%) et l'Irlande (2,7%). L'Allemagne est orientée vers les produits agricoles et alimentaires et le vin, le Royaume-Uni vers les spiritueux et les produits agricoles et alimentaires et l'Irlande vers les spiritueux.
- Dans les autres pays, le développement des IG reste limité.

Les produits sous IG sont, d'une manière générale, commercialisés à un niveau de prix plus élevé que les produits équivalents sans IG. Le différentiel de prix est plus élevé pour les produits transformés que pour les produits non transformés. Un différentiel de prix positif indique que les IG se positionnent sur un segment de marché plus haut de gamme que les produits sans IG, mais ne signifie pas pour autant que la rentabilité est supérieure pour les filières sous IG. En effet, les coûts de production peuvent également être plus élevés en raison des exigences du cahier des charges et des contrôles.

En conclusion, nous retiendrons que l'enregistrement d'une IG n'est pas une fin en soi, il s'agit d'un outil parmi d'autres pour le développement des filières (ainsi que les marques collectives, coopératives, les associations, les organisations interprofessionnelles). Les IG constituent donc un cadre dans lequel les acteurs peuvent s'inscrire pour mettre en place une stratégie de filière.

Les indications géographiques: Droit, commerce et systèmes alimentaires territorialisés durables

Elizabeth Barham, Chercheure associée à l'Université de l'Arkansas et Directrice générale de la Fondation de recherche pour les produits américains d'origine

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

Les indications géographiques (IG) sont une catégorie des outils de propriété intellectuelle, au même titre, mais distincte des brevets, des marques de commerce ou même des droits d'auteurs. L'indication géographique est la seule forme de propriété intellectuelle qui est liée au territoire. Contrairement à la marque de commerce (comme *Nike shoes*), l'IG n'appartient pas aux producteurs, elle ne peut ni être achetée ni être transférée. L'investissement se fait sur le territoire concerné par l'IG et il sert la communauté.

Les IG illustrent bien le rôle du droit dans les systèmes alimentaires. À l'intérieur des systèmes alimentaires globalisés, le droit permet une cohésion sociale, il permet d'agir dans le même sens et d'intégrer des préoccupations légitimes au regard des problématiques sociales et environnementales. Les gouvernements élaborent des réglementations et ils sont responsables de la mise en œuvre de celles-ci. À l'échelle du droit international, les IG sont encadrés par l'article 22 paragraphe 1 de l'*Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce* (ci-après « accord ADPIC ») qui définit ainsi les indications géographiques :

Aux fins du présent accord, on entend par indications géographiques des indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique.

Le droit offre un encadrement utile à la reconnaissance des signes de qualité et permet de poursuivre en justice les fraudeurs. Il restaure la confiance des consommateurs en garantissant la conformité des produits aux méthodes de fabrication. Or, cet encadrement est très différent aux États-Unis et dans l'Union européenne. Il convient aussi de distinguer les indications géographiques des marques, comme discuté précédemment.

L'Union européenne reconnaît légalement les indications géographiques comme une catégorie spécifique et offre en retour un régime autonome pour ces signes de qualité. Les États-Unis, par contre, reconnaissent les IG comme une marque, dans la catégorie des marques collectives certifiées. En droit américain, les marques de commerce sont alors davantage appréhendées comme des outils économiques, l'environnement, à l'instar de la société, sont des externalités peu représentées.

À l'inverse, l'Union européenne et le Québec ont développé des systèmes de protection distinctifs. Le Québec s'est doté d'une loi sur les appellations réservées en 2006 intitulée : *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (ci-après « LARTV »). La LARTV permet de réserver l'utilisation d'une appellation aux producteurs qui ont obtenu la certification de leurs produits par un certificateur accrédité, suivant un cahier des charges précis. La loi permet aussi de poursuivre en justice ceux qui utiliseraient frauduleusement une appellation.

Les IG représentent un modèle plus achevé qui s'inscrit dans les paramètres du développement durable, ils visent le développement économique des régions dans le respect de l'environnement et des valeurs sociétales. L'IG propose des externalités positives qui le distinguent des marques.

Une sensibilisation à l'égard de la protection des indications géographiques s'opère désormais aux États-

· Cette loi remplace la Loi sur les appellations réservées de 1996.

Unis à travers the *American Origin Products Association* (AOPA) en place depuis 2011. L'AOPA met en exergue le potentiel économique des produits agricoles distinctifs pour le développement rural des régions concernées. Des produits comme, le chili du Nouveau-Mexique, le vin de la Vallée de Napa, les pommes de terre de l'Idaho ou le homard du Maine pourraient éventuellement être qualifiés comme des produits du terroir répondant à des normes de fabrication précises comme c'est le cas des indications géographiques ou des appellations d'origine gagnant ainsi une plus grande visibilité. L'Association qui regroupe déjà près de 6 000 producteurs souhaite le développement de cette filière agricole, la mise en place d'un régime de certification ainsi qu'un encadrement légal de la procédure. Elle revendique aussi un système harmonisé avec celui de l'Union européenne afin de faciliter les échanges à l'échelle internationale (AOPA : 2015).

Le droit et les systèmes alimentaires territorialisés : défis internationaux et canadiens

Geneviève Parent, Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et Titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Rapporteur : Marie-Eve Buist, Professionnelle de recherche à l'Université Laval et coordonnatrice de la Chaire DDSA

Cette présentation vise à pousser un peu plus loin la réflexion juridique quant aux liens qui existent entre le droit et les SAT. Nous avons discuté plus précisément lors des présentations précédentes de l'apport du droit en ce qui a trait aux indications géographiques et autres termes valorisants. Le droit peut toutefois jouer un rôle beaucoup plus vaste en matière de SAT. Aussi, dans le cadre d'une conférence multidisciplinaire comme la nôtre, il apparaît pertinent de justifier l'intérêt de réfléchir en droit à la question des SAT.

Alors, pourquoi est-ce aussi important de réfléchir également en droit aux SAT ? Lorsque l'on se penche sur la littérature portant sur les SAT, jusqu'à maintenant, force est de constater que le droit est très peu présent. Il nous faut donc remédier à cette lacune. Mais plus encore. Nous avons généralement le réflexe malheureux de penser que nous devons utiliser le droit seulement lorsque l'on fait face à un problème alors qu'il peut être un vecteur de changement. Le droit devrait être interpellé bien en amont dans la réflexion sur les SAT. En effet, non seulement le droit justifie et constitue l'un des socles des SAT (I), mais il intervient dans leur mise en œuvre, leur protection et leur promotion (II). Demeurent toutefois certains défis nationaux et internationaux auxquels le droit doit faire face lorsqu'il aborde la question des SAT (III).

I- Le droit comme fondement des SAT

Le droit constitue l'un des socles des SAT et des différentes initiatives qui les composent. En effet, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le droit international, qui assure très clairement les fondements du Système alimentaire mondialisé (SAM), contient également les ouvertures nécessaires à l'émergence et au renforcement des SAT et des initiatives qui le composent.

D'une part, tous les développements récents en matière de droit à l'alimentation, de sécurité alimentaire et de nutrition nous indiquent très clairement qu'il nous faut aller vers les SAT pour concrétiser le droit à l'alimentation. En d'autres mots, les SAT peuvent être une expression du droit à l'alimentation et le droit à l'alimentation offrir l'une des justifications juridiques centrales de ces systèmes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont souligné la nécessité de recréer ou reterritorialiser les systèmes alimentaires. Il ressort des différents textes internationaux sur le sujet que des SAT durables, équitables, résilients et multifonctionnels devraient être au cœur des transformations alimentaires des prochaines années et de la mise en œuvre du droit à l'alimentation.

D'autre part, les accords internationaux, même les accords prônant le libre-échange, offrent toujours la possibilité aux États de développer des SAT. Il en est ainsi notamment de l'Accord sur l'agriculture (AsA), adopté sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui, pour l'heure et dans sa version actuelle, permet toujours aux États d'adopter des mesures permettant de développer des SAT qui cohabiteront et qui ne sont pas incompatibles avec le SAM. À la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires, ce dernier point est très important. Nous sommes d'avis que les SAT ne doivent pas être envisagés comme confrontant le SAM. Ils sont tout à fait différents, répondent à des besoins et demandes différentes et peuvent donc très clairement cohabiter avec le SAM. Bien que nous déplorions l'absence, en droit international, d'un texte clair qui soulignerait l'importance que les États accordent à la sécurité et la diversité alimentaires, il nous faut conclure qu'il reste toujours un espace permettant le développement d'un cadre juridique pour les SAT. Des mesures de soutien de ces activités sont permises par le droit international économique et plusieurs instruments juridiques, par exemple les indications

géographiques et les labels, comptent parmi les instruments juridiques autorisés et valorisés en droit international et qui peuvent contribuer aux SAT et au développement des produits qui en sont issus.

II- Le droit comme instrument de mise en œuvre, de promotion de protection des SAT

En plus d'offrir un fondement juridique aux SAT à travers le droit international, le droit intervient de manière plus technique notamment pour promouvoir et protéger les SAT, les initiatives qui les composent et les produits qui en sont issus. Nous sommes d'avis que l'espace politique dont disposent encore les États devrait être entre autres investi par le droit principalement dans l'objectif d'élaborer des incitatifs fiscaux, d'assurer l'éducation des consommateurs, d'organiser les achats alimentaires des organismes publics au bénéfice des SAT et d'assurer que les règles encadrant les activités agricoles permettent l'élaboration des SAT. Comme nous l'avons vu avec les présentations précédentes portant sur les indications géographiques et les autres termes valorisants, la protection des SAT peut également se faire par des régimes normatifs d'origine publique ou privée, tels que la normalisation ou les certifications.

Il reste donc encore un espace politique et juridique pour la construction des SAT et il importe de le comprendre afin de bien l'utiliser. Il est nécessaire d'élaborer un droit qui ne soit pas en réaction au SAM, mais en complémentarité. Il y a présentement un *momentum* favorable à la création des SAT, le projet « systèmes alimentaires territorialisés : 100 initiatives IARD » lancé par RESOLIS nous le confirme. Afin d'être constructif, il nous faut cependant cesser de percevoir les SAT comme un domaine marginalisé et comme étant en confrontation avec le SAM. Le SAM et les SAT sont des systèmes qui cohabitent et qui répondent à des besoins différents et des demandes différentes et c'est d'abord en dépassant cette rivalité qui n'a pas lieu d'être que nous réussirons à développer un droit plus efficace pour les SAT.

III- Les défis

Une fois que nous avons pris conscience que l'espace politique et juridique pour élaborer les SAT existe, il nous faut nous l'approprier et l'utiliser de manière efficace et cohérente. Pour ce faire le droit doit encore relever certains défis.

En droit international, l'une des principales difficultés est le vide juridique qui existe en matière de diversité et de sécurité alimentaires. En effet, aucun accord international ne pose clairement l'importance que les États accordent à ces questions. Dans ces conditions, le droit international économique, par son efficacité, devient la seule grille d'analyse de l'ensemble des problématiques, notamment en matière agricole. Comme nous l'avons vu, ces accords laissent pour l'instant toujours un espace juridique qui peut être utilisé pour l'élaboration de SAT. La nature ayant horreur du vide, le droit international économique pourrait évoluer de manière à réduire cet espace s'il n'est pas utilisé.

En droit national, plusieurs défis se posent également. Prenons uniquement celui de l'utilisation des mots. Le droit, c'est aussi la science de l'utilisation des mots. Ce matin, nous avons discuté des défis que pose le terme « territorialisé ». En France, nous l'avons compris, ce terme réfère aux régions françaises... Nous pouvons d'ores et déjà poser la question de savoir si ce terme conservera la même signification suite à la fusion récente des régions françaises qui ne sont plus que 13!

Il en est de même pour l'utilisation du terme « local ». Si l'on regarde un peu plus près de chez nous, on constate que l'Ontario a devancé le Québec pour le développement du droit des SAT en adoptant une loi sur les produits locaux. En vertu de cette loi, les termes « produits locaux » réfèrent aux « aliments produits ou récoltés en Ontario [...] ». Cette définition doit être analysée au regard de la superficie de cette province : l'Ontario possède en effet une superficie de 908 607,67 kilomètres carrés!

Les défis auxquels le droit fait face sont donc importants. Nous devons les relever en faisant preuve de beaucoup d'ingéniosité et en élaborant un droit empreint de souplesse.

Pour plus de détails sur ces sujets, vous pouvez consulter l'article suivant : Parent G., et M-C Desjardins, « Le droit et les systèmes alimentaires territorialisés : perspective canadienne », Revue *Économies & Sociétés*, série "Systèmes agroalimentaires", no 8, août 2015. pp. 1185-1201

Les appellations réservées et les systèmes alimentaires territorialisés

Anne-Marie Granger Godbout, (Présidente de séance) PDG du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants du Québec

Rapporteur : Kader Léonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé afin d'appliquer la *Loi sur les appellations réservées et des termes valorisants*, RLRQ c A-20.03 (LARTV), celle-ci ayant été adoptée en 2006 en remplacement de la *Loi sur les appellations réservées*, LRQ, c A-20.02. Cette loi a été pensée sur mesure, *sui generis*, pour encadrer les appellations réservées (dont les indications géographiques) et il s'agit de la seule loi à l'heure actuelle en Amérique du Nord, où prédominent les marques de commerce. Elle crée un droit collectif, inaliénable, et imprescriptible. Dans l'environnement dans lequel évoluent les sociétés en Amérique du Nord, les marques de commerce sont omniprésentes et il s'agit d'un grand défi de vulgarisation que d'expliquer LARTV et la manière, dont cette loi puisse devenir un outil ou un levier de développement.

Le CARTV a le défi d'amener les entreprises et les décideurs à utiliser et à apprivoiser LARTV. L'esprit de cette loi est de protéger le consommateur, car de multiples produits sont disponibles sur les tablettes avec des promesses qu'il faut livrer et les lois économiques ne suffisent pas à les protéger. Si l'on souhaite protéger et valoriser les SAT tout en travaillant avec les lois économiques du marché, il est nécessaire de travailler avec des outils comme cette loi qui permet d'assurer la saine concurrence au niveau des ventes en plus de la protection du consommateur. L'acte d'achat est un acte politique et économique, acheter c'est voter, et l'on doit s'assurer que les filières sont en mesure d'offrir ce que le consommateur demande, mais aussi que le consommateur puisse avoir confiance en la promesse que nous lui faisons. C'est sous cet angle que la loi a été développée.

Par contre, la loi n'est pas une solution miracle et il importe de comprendre que développer des appellations ne permet pas de soudainement inonder le marché de produits. La LARTV est une loi qui peut être comparée à un coffre à outils qui permet d'encadrer les dénominations qui sont significatives pour le consommateur, des indications qui sont liées au territoire et le mode de production comme la production biologique. Le CARTV encadre actuellement quatre appellations réservées, dont trois sont relatives au lien avec un terroir : IGP-Cidre de glace du Québec, IGP-Vin de glace du Québec, IGP-Agneau de Charlevoix, et une autre appellation relative au mode de production « biologique » (Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec). D'autres demandes de reconnaissance d'appellation sont en cours d'examen.

La reconnaissance d'une appellation ou d'un terme valorisant est une démarche laborieuse, les défis de démarches collectives sont rarement simples. Il s'agit d'un travail collectif, d'une solidarité entre des intervenants et donc, d'un défi colossal que nous devons relever. La loi québécoise s'est inspirée de la loi française, et maintenant nous devons tenter de la faire connaître, mais aussi de garder à l'esprit que nous sommes au Québec et que les réalités sont différentes. Certains lieux n'ont pas plus de 100 ans et lorsqu'il est question de terroir, de savoir-faire et d'historicité, il faut vraiment repenser les paradigmes. Au Québec, on compte environ 28 000 entreprises agricoles, le défi est quotidien. Lorsqu'il est question de collectif, de mutualisation et de solidarité, on ne peut également s'empêcher d'inclure le rôle de l'État et son niveau d'investissement dans cette réflexion qui semble devenir un choix de société. L'autre défi consiste à s'assurer de faire évoluer l'outil dans le temps. Les appellations réservées et les IG existent en France depuis plusieurs décennies, alors comment les faire évoluer dans un contexte québécois? Dans cette perspective, est-ce que le cadre juridique sur les appellations est visionnaire et précurseur de changement? La LARTV restera-t-elle marginale ou à contrecourant dans cet environnement nord-américain? Chose certaine, il demeure qu'il faut commencer quelque part si l'on souhaite préserver le savoir-faire québécois et sa diversité agricole et alimentaire.

Évaluation d'impacts sous forme d'études de cas

Le Comté et sa filière : une réussite du collectif!

Claude Vermot-Desroches, Président du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté

Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Le « Comté » est un fromage français au lait cru de vache, à pâte pressée cuite. Il se présente en meule d'une masse de 40kg et il faut environ 400 litres de lait pour produire une meule de Comté. Son affinage est de quatre mois minimum.

Le Comté, c'est l'histoire d'un peuple qui, au Moyen Âge, était contraint de trouver collectivement des moyens de se nourrir durant l'hiver très long. Il fallait pour cela produire de gros fromages qui se conservent et qui demandaient une quantité importante de lait. Pour en disposer suffisamment, les agriculteurs étaient obligés de travailler ensemble. Cette histoire fait ressortir d'une part l'esprit coopératif très ancien en France, puisqu'il existait déjà des coopératives au XII^e siècle, d'autre part, le lien du Comté avec le territoire. Les départements de l'Ain, du Jura, du Doubs et de Saône-et-Loire représentent son aire géographique de production à partir des vaches montbéliardes (95%) et Simmental (5%).

La filière Comté, c'est aujourd'hui 2 600 exploitations agricoles, 153 ateliers de transformation sous la forme coopérative, encore appelée fruitières et 15 maisons d'affinage. Avec une production de près de 63 000 tonnes en 2015, le Comté, une appellation d'origine protégée (AOP), contribue très largement à l'essor économique du Massif jurassien en créant plus de 7 000 emplois directs. Le succès économique tient au développement des ventes depuis plus de 20 ans, à des prix qui se maintiennent et à des volumes d'exportation qui augmentent. Le libre-service, c'est-à-dire les portions vendues dans les grands magasins, la production en meule et la coupe dans les crèmeries, est un segment de marché très important. Les deux derniers segments sont d'ailleurs en augmentation depuis 2003.

Cette réussite doit beaucoup à une organisation collective : le *Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté* (CIGC), créé par décret le 11 juin 1963. Il s'appelait alors « Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté ». Le CIGC est composé de quatre collèges : celui des producteurs de lait, celui des transformateurs organisés en coopérative, celui des transformateurs de fromage issus du privé et, enfin, celui des affineurs. Ces quatre collèges travaillent ensemble. En ce qui a trait au processus décisionnel, le président joue un peu le rôle de celui d'un chef de village africain sous l'arbre à palabres. En effet, il est fréquent de rencontrer certaines difficultés lors d'une prise de décision à l'unanimité des collèges, mais l'important, c'est le sens et l'orientation que l'on donne aux projets et le dénominateur commun qui les rapproche. C'est le secret de la réussite collective contrairement à la culture d'opposition, cet aspect ayant été très souvent répété dans le colloque, soit d'éviter la confrontation entre les multinationales et les plus petits producteurs fermiers. Une firme multinationale peut d'ailleurs avoir intérêt à ce qu'une entreprise collective réussisse.

En ce qui concerne les règles de régulation de l'offre, le problème qui se posait était qu'il fallait être en accord avec la libre concurrence, tel que voulu au niveau européen. Si l'économie doit être libéralisée, celle-ci doit se faire en respectant des règles précises. Il importe de comprendre que tous ne peuvent faire du Comté du jour au lendemain bien qu'il ne s'agisse pas de prôner la cartellisation. En effet, c'est plutôt par un accord que les règles de régulation de l'offre sont devenues eurocompatibles. Or, cette évolution positive ne signifie pas que des problèmes ne se posent pas sur le terrain. Les effets de cette régulation sont entre autres que les acteurs concernés sont plus sereins et ont confiance en l'avenir. On entend fréquemment que dans les économies agroalimentaires, les gens ont peur de l'avenir puisqu'il y a trop de risques à l'investissement. L'existence d'un plan de régulation de l'offre permet ainsi d'avoir une lecture dans le temps en plus de faire évoluer positivement les ventes, de partager de la valeur ajoutée et de s'ouvrir aux jeunes investisseurs. L'exigence d'un cahier des charges rigoureux est la clé de cette réussite pour la filière. Cette réussite doit d'ailleurs être comprise en termes de création de valeur, de maintien de l'emploi et de garantie de la qualité

du Comité quant à son caractère artisanal, de la diversité des goûts et du respect de l'environnement et des normes sanitaires. Enfin, il appert que le Comité répond à une demande sociétale grandissante pour des produits de spécificité.

Comité Regulator de Tequila, 21 ans de travail en faveur de l'appellation d'origine "Tequila"

Florina Martinez, Représentante États-Unis/Canada pour le Consejo Regulator del Tequila (CRT)
Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

La Tequila, c'est l'histoire d'une boisson qui remonte au XVII^e siècle et qui est devenue un patrimoine national au Mexique. La « Tequila » est la première appellation d'origine reconnue au Mexique en 1974, sur un total de 14 appellations aujourd'hui existantes. En 1978, elle a été enregistrée à l'échelle internationale en application de l'*Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international*. Cette boisson alcoolisée qui porte le nom de la ville mexicaine de Tequila dans l'état de Jalisco est fabriquée à base d'une plante nommée *Agave Tequilana*. 181 municipalités situées dans 5 États mexicains sont autorisées à la produire : 7 sur les 46 municipalités que compte l'État de Guanajuato, les 125 municipalités de Jalisco, 30 sur les 113 municipalités de Michoacán, 8 sur les 20 municipalités de Nayarit, et 11 sur les 43 municipalités de Tamaulipas. Les sept attributs de cette appellation sont l'authenticité, l'originalité, la tradition, la qualité, l'exactitude de l'information commerciale, la sécurité sanitaire et la traçabilité du produit.

La normalisation officielle de sa fabrication débuta en 1949 avec la création de la Norme Officielle Mexicaine (NOM) qui a connu plusieurs modifications. Le 13 décembre 2012, le Ministère de l'Économie du Mexique a publié au Journal officiel (JO), la norme officielle mexicaine NOM-006-SCFI-2012 (Boissons alcooliques - Tequila - Spécifications), annulant la NOM-006-SCFI-2005 publiée au JO le 6 janvier 2006.

Un Conseil de régulation de la Tequila (CRT) a été créé en 1994 par l'État mexicain pour garantir le respect de la NOM-Tequila et protéger son appellation d'origine au Mexique et à l'étranger. Le CRT est un organisme interprofessionnel composé de tous les producteurs de Tequila, de tous les producteurs d'agave destiné à la production de la Tequila, les acteurs de la chaîne de commercialisation et les autorités compétentes mexicaines. Ces derniers regroupent l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), qui administre l'appellation Tequila et en autorise l'exploitation, la Direction générale des normes (DGN) du ministère de l'Économie, le Bureau de protection du consommateur (*PROFECO - Office of the Federal Prosecutor for the Consumer*), du Secrétariat de l'Agriculture, du Bétail, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) et du Secrétariat du développement rural de Jalisco (SEDER).

Le CRT est impliqué dans un réseau protégeant les appellations d'origine - l'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques – en anglais, *Organization for an International Geographical Indications Network (oriGIn)*. C'est une ONG devenue aujourd'hui une véritable alliance mondiale d'indications géographiques (IG) d'une large variété de secteurs économiques, représentant quelque 350 associations de producteurs et autres institutions liées aux IG de 40 pays. Les objectifs d'oriGIn sont de mener des campagnes pour la protection effective et la mise en œuvre des droits découlant des IG au niveau national, régional et international; et promouvoir les IG comme outil de développement durable pour les producteurs et les communautés.

Le CRT assure, entre autres, les missions de certification, de respect de la conformité et de promotion à travers la recherche et des études spécialisées qui apportent de la valeur à la Tequila. Il délivre trois sortes de certificats : le certificat d'exportation, le certificat de conformité à la NOM-Tequila, et le certificat de vente interne. Les procédures de vérification et de certification sont des éléments importants dans la détermination de la conformité ou de la violation de la NOM-Tequila.

La protection par la propriété intellectuelle et le contrôle rigoureux de la qualité ont été pour beaucoup dans la réussite commerciale de la Tequila qui est aujourd'hui consommée dans le monde entier. En 1995, l'exportation totale mexicaine était de 64,6 millions de litres. En 2014, elle est passée à 171,3 millions de litres.

Si l'obtention de l'appellation d'origine a permis au Mexique de tirer économiquement profit de la production et de la commercialisation de la Tequila, elle a aussi permis de conserver un patrimoine national symbolisant une culture, une tradition vivante et un environnement. La route de la Tequila dans le Jalisco est de ce point de vue un produit touristique qui contribue à l'économie du pays et à la création d'emplois.

Filière des fromages de la race bovine Canadienne

Mario Duchesne, Directeur général de l'Association de mise en valeur de la race bovine Canadienne (AVRBC)

Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

La racine bovine Canadienne est la seule race bovine laitière propre à l'Amérique du Nord. L'histoire particulière de cette race remonte à la fondation de Québec en 1608, avec l'importation de bovins au Canada, de 1608 à 1670, depuis les côtes bretonnes et normandes. La singularisation du bétail souche une fois arrivée au Canada va s'opérer après 250 ans d'isolation génétique et d'élevage dans des conditions difficiles. Ainsi, contrairement aux autres races qu'on observe au Canada, et même aux États-Unis, qui ont conservé leur patrimoine génétique d'origine, la race bovine Canadienne a pris l'emprunte du pays pour devenir la race du pays. Un livre généalogique a été créé en 1886 et, de 1987 à 2006, un programme de conservation génétique a été mis en place. La Canadienne est aujourd'hui légalement reconnue comme race patrimoniale du Québec.

Les bovins canadiens, qui étaient la principale source laitière jusqu'en 1850 avant de subir la concurrence de races nouvellement importées, ont depuis beaucoup chuté en nombre. Dans les années 1950, il restait à peine 50 000 têtes. En 2010, il reste environ 300 vaches de race pure. Les avantages que son exploitation offre, notamment la qualité fromagère spécifique de la race Canadienne, n'occultent donc pas les difficultés d'une filière qui repose sur seulement 300 têtes pur-sang.

C'est aux Îles de la Madeleine qu'est née la filière des fromages de la race bovine Canadienne avec la réintroduction d'un troupeau de vaches de race Canadienne en 1998. En 2007, deux troupeaux ont été établis dans Charlevoix à partir desquels l'Association de mise en valeur de la race bovine Canadienne (AVRBC) a été créée pour implanter la filière et coordonner son développement. Elle a été désignée en 2012 par le gouvernement du Québec pour assurer le développement de la filière qui est en cours d'implantation dans un troisième territoire depuis 2013, celui du Lac St-Jean. Les îles de la Madeleine et Charlevoix travaillent ensemble pour le développement de la filière. On pourrait dire que depuis 2010 les deux territoires travaillent ensemble pour l'appellation et depuis 2012, les 4 producteurs et les deux fromageries des trois territoires sont impliqués au sein de l'association (AVRBC) pour développer la filière.

Il est à noter que la coordination s'effectue à deux niveaux. 1- au niveau territorial et spécifique 2- au niveau global de la filière, donc la filière locale et territoriale avec ses spécificités et la filière globalisante. Les trois territoires qui développent la filière à petite échelle présentent le portrait suivant :

- aux îles de la Madeleine, la filière est constituée de 50 vaches canadiennes, d'une fromagerie producteur-transformateur et d'une production de 260 000 litres de lait et de quatre fromages portant les noms de *Le Pied-de-Vent*, *La Tomme des Demoiselles*, *Le Jeune-Cœur* et *L'Arseneau*;

- dans Charlevoix, la filière est composée de 85 vaches, 2 producteurs, un transformateur-acheteur, une production de 400 000 litres de lait et de 2 fromages : *Le 1608* et *L'Origine de Charlevoix*; et
- dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la filière est constituée de 40 vaches, un producteur certifié BIO, et une production laitière de 200 000 litres.

Les démarches pour la reconnaissance d'une appellation de spécificité (AS) des fromages issus de la Canadienne ont été engagées en 2009. Les démarches en cours ont coûté jusqu'à maintenant environ 175 000\$, dont la moitié du financement provient du Programme d'aide gouvernemental. Les actions prévues par l'AVRBC une fois l'AS reconnue seront sa gestion collective, l'étude des filières similaires, l'adoption d'un plan marketing, le développement d'outils de communication et l'identification de projets de recherche pour améliorer la rentabilité de l'AS. Les investissements publics et privés au sein de la filière depuis 2007 sont environ de 450 000 \$, soit 56% d'investissements privés et 44% d'investissements publics.

La solution au problème de la pérennité de la race Canadienne passe par une hausse des effectifs jusqu'à atteindre un minimum de 1 000 vaches pures au contrôle laitier. Cet objectif minimal pourrait être atteint lorsque le potentiel de la filière sera développé. Ce potentiel est estimé entre 5 000 000 et 10 000 000 litres de lait. Même si ces volumes sont intéressants pour la filière, ils n'en demeurent pas moins extrêmement marginaux en comparaison à la production laitière du Québec. Toutefois, il sera aussi important de travailler sur la qualité du produit avec des marchés ciblés en s'appuyant aussi sur la valeur ajoutée liée à la race et à son ancrage territorial. La race est le point commun de l'AS qui permettra son utilisation dans l'ensemble du Canada français et dans une partie de l'Ontario. Dans le contexte du Partenariat Transpacifique (PTP), et face à la concurrence européenne pour les fromages, le recours aux appellations réservées est peut-être l'une des solutions pour maintenir la production laitière dans certaines régions du Québec.

La gestion de l'offre et les systèmes alimentaires territorialisés

Conférence – cocktail

Fondement économique de la gestion de l'offre et les SAT

Maurice Doyon, Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche économique sur l'industrie des œufs

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

La gestion de l'offre repose sur trois grands piliers. Le premier est un contingentement de la production, équivalent aux besoins domestiques en produits laitiers, duquel sont retranchées les importations prévues dans le cadre des ententes commerciales. Les producteurs obtiennent un quota de production qu'ils peuvent échanger. Le deuxième pilier est la fixation d'un prix du lait à la ferme qui repose sur les coûts de production moyens des producteurs laitiers, estimés annuellement. Un prix cible du lait à la ferme est déterminé et le niveau du quota de production est fixé à l'endroit où le prix cible satisfait la demande. Le troisième pilier est le contingentement des importations. Puisque le prix à la ferme au Canada est plus élevé que le prix mondial, des tarifs douaniers à l'importation de produits laitiers sont nécessaires pour que le système soit fonctionnel.

À l'origine adopté pour réguler des surplus chroniques, ce système répond encore aujourd'hui à plusieurs types de dysfonctionnement au sein des systèmes agricoles, comme l'iniquité entre les producteurs, l'inadéquation temporelle entre l'offre et la demande et le pouvoir d'achat des acheteurs. Les systèmes agricoles ont besoin d'une aide institutionnelle pour diverses raisons. La première étant entendue que le système ne peut pas se réguler par lui-même, trop d'aléas, de types climatiques ou économiques l'assaillent. La demande pour les produits agricoles est inélastique contrairement à la production qui fluctue d'une saison à l'autre.

La réalité est que pour plusieurs marchés, la notion de déséquilibre est plus pertinente que celle d'équilibre comme le prône la théorie de la complexité économique « *complexity economics* ». Dans pareil cas, le marché laissé à lui-même peut conduire à une situation sous-optimale. Cette réalité est observable en agriculture où les actifs sont fixes et des délais existent entre le temps de décision, l'action et les résultats. Dans l'industrie laitière, la coordination entre producteurs au sein de la filière laitière est nécessaire pour améliorer l'efficacité du marché.

À cet égard, l'agriculture ne semble pas être unique, d'autres industries ont d'importants coûts fixes avec des cycles de prix. Les ressources naturelles sont un exemple. Toutefois, elles ne sont pas périssables lorsque laissées dans leur état naturel. De plus, elles sont souvent exploitées par de grandes entreprises, contrairement aux denrées agricoles. Si bien que leur production est grandement réduite suivant des baisses de prix; ce qui facilite la coordination, contrairement à une production laitière atomistique et périssable. Ajoutons que lorsque le président-directeur général d'une grande entreprise d'exploitation de ressources naturelles prend la décision de fermer temporairement une usine ou une mine, ce dernier ne va habituellement pas perdre son emploi et sa maison dans le processus, contrairement au producteur agricole. Ceci inhibe les processus d'ajustement, contribuant au déséquilibre. L'exemple de la fermeture temporaire des activités minières du géant minier Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre en témoigne. Un des problèmes du secteur laitier est la forte résistance à ajuster les quantités, suivant, notamment, une baisse de prix. La « tragédie des communaux » permet d'expliquer la résistance du secteur laitier. Cette théorie met en garde contre la surexploitation des ressources et confronte la maximisation de l'usage à des fins personnelles

(Hardin : 1968). Dans ce cas, ce qui a du sens individuellement est collectivement un désastre. En d'autres mots, les bénéfices sont individuels, mais les dommages sont collectifs. Le producteur laitier fait alors face au problème individuel suivant, s'il réduit sa production et que les autres ne le font pas, alors il se « sacrifie » pour l'intérêt collectif sans en tirer de bénéfices. Il y a donc un problème de coordination horizontale. Le marché a besoin d'un mécanisme qui ferait en sorte de garantir aux producteurs que leur effort ne sera pas une goutte d'eau dans l'océan, mais un effort coordonné qui donnera des résultats.

Au Canada, cette coordination horizontale est assurée par la gestion de l'offre. Et en l'absence de mécanismes de coordination horizontale, le déséquilibre s'accroît. Elle permet également de coordonner l'offre avec la demande, il est alors question de coordination verticale. En Nouvelle-Zélande, la coordination est assurée par un monopole qui achète essentiellement tout le lait du pays et qui est pratiquement le seul vendeur de produits laitiers. La coordination horizontale est ainsi assurée. De plus, comme ce monopole est une coopérative (Fonterra) qui appartient aux producteurs, la coordination verticale est faite par intégration verticale. Fonterra a par ailleurs été créé sous la directive du gouvernement néo-zélandais.

Le système de la gestion de l'offre au Canada fait l'objet de plusieurs critiques. L'on observe notamment un prix plus élevé pour le lait canadien. Toutefois, il convient de préciser que plusieurs facteurs autres que la gestion de l'offre impactent le prix du lait ailleurs dans le monde. En outre, on observe entre le nord de l'État de New York et le Québec des écarts de prix importants touchant plusieurs autres produits alimentaires ou industriels. Par exemple, les produits suivants sont plus dispendieux au Québec : le bœuf haché est 35 % plus cher; les côtelettes de porc sans os 135 % plus dispendieuses; une bouteille de ketchup Heinz coûte 86 % plus cher et le prix d'un véhicule Toyota Rav4 Limited (construit en Ontario) est 22 % plus élevé au Québec. Plusieurs facteurs doivent être considérés dans l'évaluation du prix des denrées alimentaires, comme : la densité de population (coût moyen), l'efficacité des réseaux de distribution, le niveau de concentration en aval, le type ou la qualité des produits, le consommateur et le contribuable. La qualité finale des produits doit également être mise en contexte.

Une autre critique mérite d'être analysée. C'est celle qui fait état de la perte d'opportunité à laquelle sont confrontés les producteurs sous gestion de l'offre. À ce titre, il convient de préciser que le marché laitier international (qui est relativement petit) est un marché de commodités, donc de bas prix. La question que nous posons est la suivante : avons-nous la capacité de concurrencer l'Océanie ou la Californie sur les mêmes produits? À l'heure actuelle, la croissance de la demande chinoise s'essouffle et l'offre mondiale est en croissance, créant une pression à la baisse sur les prix réduisant l'intérêt des producteurs laitiers canadiens pour le marché d'exportation. Notons que la gestion de l'offre n'empêche pas les exportations, elle augmente toutefois le prix du lait à la ferme, rendant nos exportations de produits de commodités moins compétitives. Toutefois, des opportunités existent pour les produits à forte valeur ajoutée.

Le principe de la gestion de l'offre rejoint plusieurs valeurs du concept des SAT, comme la durabilité des systèmes de production, l'absence de gaspillage, le développement durable, le juste prix et le respect des fermes familiales moyennes. Toutefois, sous sa forme actuelle, la gestion de l'offre semble en conflit avec les filières courtes. Par exemple, l'impossibilité de produire des poulets ou des œufs pour les paniers bio ou fermier, sans quota (99 poules pondeuses, 100 poulets de chair et 25 dindons). Or, au prix actuel du quota, ce n'est pas possible de rentabiliser une micro-opération, le quota favorise la ferme moyenne, mais pas la très petite. De plus, la structure du marché laitier canadien avec d'importantes distances parcourues par certains produits laitiers cadre plus ou moins avec la volonté des SAT d'offrir des canaux de distribution de proximité.

La gestion de l'offre n'est pas parfaite. Elle doit poursuivre et accélérer son évolution, notamment dans le secteur laitier. Il y a toutefois un fossé entre travailler à améliorer un outil et son élimination. Enfin, il y a suffisamment d'observations pour conclure que le marché, laissé à lui-même, est inefficace.

Valorisation et promotion de l'agriculture familiale par les systèmes alimentaires territorialisés

L'agriculture familiale et les SAT

Systèmes alimentaires, approches territoriales et agriculture familiale au Brésil: trois cas

Renato S. Maluf, Professeur à l'Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro

Texte révisé par l'auteur

Ce texte porte sur trois exemples d'actions et de programmes publics utilisant des approches territoriales.

1. Programmes sur les achats publics ou les « marchés institutionnels » utilisant des approches territoriales

Le programme d'Achats des Aliments de l'Agriculture Familiale (PAA) a été créé en 2003 au Brésil. Le programme consiste en l'achat d'aliments auprès des agriculteurs familiaux pour approvisionner des programmes sociaux et des institutions publiques. C'est un programme intersectoriel qui fait la liaison entre la production familiale et l'accès aux aliments pour les plus pauvres et qui est basé sur des arrangements locaux pour les transferts directs des aliments. Environ 190 000 agriculteurs participent au programme au titre de fournisseurs d'aliments, avec plus de 2,9 millions de bénéficiaires. Plus de deux cents différents produits sont achetés en payant des prix différenciés pour des produits de la biodiversité.

Le Programme National de Repas Scolaire (PNAE) offre, pour sa part, environ 46 millions de repas gratuits aux écoles publiques [primaire/secondaire]. Le dispositif principal est le transfert de ressources du budget fédéral aux municipalités pour acheter des aliments. La nouvelle loi approuvée en 2009 établit qu'au moins 30% des ressources doivent être utilisées pour acheter des aliments auprès des agriculteurs familiaux locaux.

2. Construction sociale du marché par des agriculteurs familiaux

Les exemples présentés concernent la production de fromages artisanaux au lait cru (Fromages Serro et Canastra dans l'État du Minas Gerais). Ces types de production de fromage existent dans plusieurs régions du Brésil et ont une grande importance au niveau social, économique et culturel. On estime que 120 000 familles vendent des fromages « informels » sur les marchés locaux et régionaux. On note aussi une préoccupation grandissante pour les aspects sanitaires par une forme de surveillance et de saisies des marchandises accrues. Depuis 2000, il y a une importante valorisation de ces fromages par la mise en oeuvre d'actions institutionnelles (création d'une législation spécifique favorable), reconnaissance du produit comme patrimoine culturel du Brésil, indication géographique, vente dans différents magasins spécialisés des grandes villes et une attention particulière pour ces produits par des magazines de gastronomie. Or, seulement 5% des producteurs de Fromages Canastra et Serro ont réussi à respecter les exigences légales et à être inclus dans les marchés de la vente de « niche ». La légalisation des produits peut représenter de meilleurs prix pour le producteur, mais ceux-ci s'accompagnent de coûts de production plus élevés afin de respecter la réglementation en vigueur. La logique de la législation et les coûts connexes peuvent impliquer plus de spécialisation et d'intensification, donc un rapprochement entre les fromages artisanaux et les fromages industrialisés. Cependant, la pression est de plus en plus forte en faveur des producteurs "sans-papiers" et ce, en raison des exigences que forment les barrières à l'entrée pour les petits producteurs.

3. Insertion marchande à travers des réseaux sociaux

Le Réseau d'Agroécologie ECOVIDA a été créé dans le sud du Brésil en 1998 à la suite d'un processus de mobilisation des organisations pour développer des alternatives au modèle de modernisation de l'agriculture (révolution verte), y compris un nouveau type de certification et de participation endogènes. Le réseau est composé de familles d'agriculteurs, de techniciens et de consommateurs réunis en association, en coopératives et en groupes informels, de petites agro-industries et de commerçants respectueux de l'environnement. Parmi les objectifs du réseau ECOVIDA, on souligne l'importance du travail associatif dans la production et la consommation, le partage d'informations, les échanges, les achats et l'appréciation de la connaissance populaire, le développement d'une marque et d'un label qui expriment le processus de fabrication, l'engagement et la qualité de leurs produits.

Puisque la stratégie d'ECOVIDA est de valoriser les relations sociales (solidarité et coopération), même dans des circuits longs, on parle ainsi de «proximité sociale». Depuis 2010, l'Association ECOVIDA est officiellement accréditée par le Ministère de l'Agriculture et cette accréditation est basée sur un Système Participatif de Garantie. Le réseau couvre les trois états du Sud du Brésil (Rio Grande do Sul, Santa Catarina, Paraná) et une partie de S. Paulo, dont environ 170 municipalités, 23 noyaux, trois mille familles affiliées, 200 groupes d'agriculteurs, 20 organisations non gouvernementales (ONG) (formation et soutien aux agriculteurs) et 10 coopératives de consommateurs. ECOVIDA participe à plus de 100 foires écologiques et à plusieurs autres formes de commercialisation.

Enfin, ECOVIDA a une portée territoriale étendue avec une méthode de fonctionnement décentralisée basée sur des cellules ayant une autonomie décisionnelle pour l'ajout de nouvelles entités d'agriculteurs ou pour d'autres décisions qui peuvent varier selon les spécificités de la région. En somme, l'agroécologie demeure au centre de la vision et de la stratégie d'ECOVIDA.

L'agroforesterie paysanne à Java: retour en arrière, résistance ou adaptation?

Rodolphe De Koninck, Professeur au département de géographie à l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques

Texte révisé par l'auteur

Le contexte javanais

Au sein de l'histoire mondiale de l'agriculture, le cas de l'île indonésienne de Java apparaît d'une grande originalité. Fin 2015, cette île de quelque 128 000 km² rassemble plus de 150 millions d'habitants, ce qui correspond à quelque 55% de la population de l'Indonésie. La densité démographique qui en résulte, de l'ordre de 1175 habitants au km², fait de Java l'une des terres les plus densément peuplées du monde. De plus, environ 50% de la superficie de cette île largement volcanique sont encore cultivés, ce qui en fait également l'une des terres les plus densément cultivées du monde. Cela se manifeste dans un contexte où l'industrialisation et l'urbanisation progressent rapidement, toutes choses qui font de Java une région du monde d'une *intensité* maximale.

D'ailleurs, cette intensité de l'occupation du sol, en particulier au plan démographique, a pendant toute la durée de la période coloniale beaucoup préoccupé les autorités néerlandaises, et même les Britanniques pendant les quelques années où ceux-ci administrèrent l'île au début du XIXe siècle (1811-15). Le pessimisme à l'endroit d'une densité démographique considérée comme trop élevée fut partagé par les chercheurs universitaires. Ce fut le cas, notamment, dès les années 1930, du grand géographe français Pierre Gourou, puis, au début des années 1960, de l'anthropologue américain Clifford Geertz. Dans son *Agricultural involution: the process of ecological change in Indonesia* (1963), livre encore célèbre aujourd'hui, il développait une thèse résolument malthusienne. Selon Geertz, la population javanaise, déjà beaucoup trop nombreuse à ses yeux (la densité démographique de l'île était alors de l'ordre de quelque 500 h/km²), était condamnée, faute de ressources suffisantes, à voir sa pauvreté s'accroître de façon irrémédiable. Pourtant,

depuis lors, et même si la densité a plus que doublé, la pauvreté a perdu beaucoup de terrain, les paysans eux-mêmes ayant vu leurs conditions de vie s'améliorer nettement, même si d'immenses problèmes demeurent.

Que s'est-il passé? Pourquoi les prédictions pessimistes ne se sont-elles pas réalisées.

Le recul de l'agriculture et l'essor des villes

Après l'indépendance de 1945, les autorités nationales ont maintenu cette priorité. C'est ainsi que, premièrement, dès les années 1960, les politiques agricoles privilégièrent l'intensification de cette riziculture par la mise en place de la révolution verte, largement pilotée et financée par l'État. Deuxièmement et concurremment, la politique de transmigration, timidement mise en place à l'époque coloniale fut reprise et intensifiée. Dans le cadre de cette politique, des centaines de milliers de familles furent pendant plus de quarante ans incitées à migrer vers les îles de la périphérie, en particulier Sumatra et Bornéo et à s'y établir au sein de fronts pionniers agricoles. Au-delà des problèmes qui s'ensuivirent, notamment le fréquent empiètement sur des terres appartenant aux minorités ethniques déjà en place et une déforestation massive, la transmigration contribua à ralentir la croissance démographique de Java. Sa population, qui comptait en 1960 pour 65% de celle de l'archipel, en représente à peine 55% aujourd'hui. Troisièmement, à l'intérieur même de Java, la migration vers les villes n'a cessé de s'accroître, au point de rassembler aujourd'hui plus de 60% de la population de l'île contre 16% en 1961! Bref, quatrièmement, la transition agraire bat son plein à Java, alors que la part de la pluriactivité s'accroît au sein des familles rurales et que, malgré le recul de superficies consacrées à l'agriculture, celle-ci continue à constituer de loin la principale source d'emploi. Mais cette agriculture se transforme, la riziculture, bien que toujours dominante dans le paysage, représentant la forme d'utilisation du sol qui régresse le plus rapidement. Cette perte de terrain est largement attribuable au fait que le travail de la rizière apparaît à la fois insuffisamment rémunérateur et peu compatible avec la pluriactivité. D'autres formes de production agricole le sont nettement plus, notamment la culture des arbres.

La revanche de l'agroforesterie

Loin de constituer un abandon de la terre, le développement récent de l'agroforesterie ne représente qu'une reprise voire une consolidation d'une pratique très ancienne à Java, ayant toujours été largement contrôlée par l'État, tant colonial que postcolonial. Mais aujourd'hui, alors que, selon les dires des spécialistes de la télédétection, le couvert «forestier» serait en voie de reconstitution à Java, il n'en est rien. La forêt proprement dite continue à y perdre du terrain, mais le couvert arboricole, lui, en gagne rapidement. C'est que de nombreuses familles paysannes, tout en abandonnant progressivement la culture du riz, se tournent plutôt vers celle de cultures moins exigeantes en travail, en particulier sous le couvert d'arbres cultivés pour leur bois, tels le *sendong*, le teck et même l'acajou. À l'ombre de ceux-ci, en particulier le teck, qui fournit un bois dur d'une grande valeur commerciale, on retrouve plusieurs types de cultures, comprenant des légumineuses, du maïs, du café et des piments, et même l'élevage de volailles.

Au-delà de la complexité des arrangements fonciers nécessaires à ces pratiques agro écologiques, celles-ci représentent une forme d'adaptation et de résistance qui contribue à tempérer en quelque sorte la violence d'une transition agraire qui concerne tout de même plusieurs dizaines de millions de familles rurales. Dans les campagnes de Java, véritable laboratoire des transformations qui bouleversent les campagnes des pays du Sud, semble ainsi se développer une forme originale de système agricole, voire alimentaire territorialisé.

Comment l'IGP valorise les produits issus des SAT au Québec ?

Remy Lambert, Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval

Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

L'indication géographique protégée (IGP) parce qu'elle est ancrée sur un territoire donné permet de valoriser le rôle des régions dans le système alimentaire mondial. En un sens, l'IGP s'assure d'un degré de participation des régions dans la mondialisation des produits agricoles et alimentaires. Au Québec, l'IGP est un outil de la LARTV, pour des produits ayant : « [...] une qualité déterminée, une réputation ou une autre caractéristique attribuable à son origine géographique » (art. 1^{er}, *Règlement sur les appellations réservées*). L'IGP, contrairement à la marque de commerce, est gérée par le gouvernement et ses entités comme le *Conseil des appellations réservées et des termes valorisants* (CARTV). L'appellation appartient au gouvernement qui accrédite, conseille et surveille l'utilisation des appellations réservées (art. 9 LARTV).

La LARTV vise à :

[...] protéger l'authenticité de produits et de désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification acquise à l'égard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou à une spécificité (art. 1^{er} LARTV).

Le gouvernement du Québec, par le truchement de cette loi : « [...] nous offre un outil [...] tout à fait approprié pour appuyer le milieu innovateur agroalimentaire des régions, aurons-nous les individus et les organisations qui sauront l'utiliser ? » (Lambert: 2009). Plusieurs interrogations se sont alors posées comme : le terroir québécois est-il trop jeune? Existe-t-il des traditions agricoles? Force est de constater que la réponse ne fut pas immédiate. En effet, les agriculteurs doutaient de l'efficacité et de la pertinence de ces appellations réservées. Alors que ce besoin de reconnaissance du caractère distinctif s'est manifesté au début des années 1993, une lente marche a débuté vers une première appellation aboutie en 2009, avec *l'Agneau de Charlevoix*. Les principaux éléments déclencheurs du cheminement vers l'IGP sont les suivants : la création d'un environnement compétitif en profonde mutation; un consommateur qui s'interroge de plus en plus sur l'origine des produits qu'il consomme; un consommateur qui place la confiance de plus en plus au centre de ses choix de consommation; et, les efforts qui ont été mis de l'avant par le MAPAQ et le CARTV. Tel que mentionné dans une autre présentation, depuis *l'Agneau de Charlevoix* (2009), les IGP reconnues sont : le Cidre de glace du Québec (reconnue en 2014) et le Vin de glace du Québec (reconnue en 2014). Trois demandes sont à l'étude, à savoir : le Maïs sucré de Neuville (2014), le Vin du Québec (2015), et le Cheddar de l'Île-aux-Grues (2015). Ces productions sont généralement issues de l'agriculture familiale et/ou de la transformation artisanale. Il faut environ de 3 à 5 ans pour cheminer vers la reconnaissance d'une IGP.

Les trois fonctions des signes officiels d'authenticité sont:

- 1- Protéger le nom (fonction de propriété intellectuelle)
- 2- Garantir les caractéristiques du produit (fonction de contrôle)
- 3- Promouvoir (fonction de mise en marché / marketing)

Ces trois fonctions sont liées et se retrouvent dans toute démarche utilisant des signes officiels d'authenticité, que ce soit l'appellation d'origine (AO), l'indication géographique protégée (IGP), l'appellation de spécificité (AS) ou un terme valorisant (TV), mais elles n'ont pas la même importance relative.

Le Cidre de glace du Québec est un jeune produit québécois ancré sur son territoire distribué à travers 46 cidreries membres des *Cidriculteurs artisans du Québec*. L'IGP garantit aux consommateurs et aux producteurs des méthodes d'élaboration originales spécifiques au cidre de glace du Québec. Il implique

l'utilisation des variétés de pommes tardives, cultivées au Québec; une concentration des sucres uniquement par froid naturel hivernal (32° Brix); un degré d'alcool se situant entre 9 % à 13 % al./vol.; au moins 140 g/L de sucre résiduel. L'IGP protège le nom du produit associé à son origine géographique et lui donne une visibilité notamment à l'échelle internationale.

Le Maïs sucré de Neuville se distingue par ses particularités géographiques, il est issu d'un héritage historique, son savoir-faire et sa qualité sont d'ores et déjà reconnus, ce qui lui vaut un prix de vente plus élevé. Il est distribué en circuits courts (usage local) et sa production est limitée à 10 producteurs regroupés en association : *Association des producteurs de Maïs sucré de Neuville*. L'IGP confère aux producteurs la propriété intellectuelle collective et en réserve l'usage aux producteurs de Neuville. Elle garantit aux consommateurs et aux producteurs la méthode d'élaboration du Maïs sucré de Neuville, à savoir : un maïs sucré, cultivé, récolté et conditionné à Neuville en frais, cueilli ou trié manuellement à maturité optimale, garantit la qualité de l'épi et la fraîcheur (temps de conservation maximal : 12h – 48h) et certifie l'absence d'OGM.

Le Cheddar de l'Île-aux-Grues est fabriqué par une coopérative depuis les années 1900. La méthode d'élaboration est traditionnelle et le lien entre le fromage, l'île et ses habitants est très fort. On dénombre sur l'Île-aux-Grues, quatre entreprises agricoles et une laiterie. Le fromage de l'Île-aux-Grues est distribué à travers le Canada, il a par ailleurs remporté plusieurs prix dans la catégorie « Cheddar ». En plus de garantir aux consommateurs une méthode d'élaboration respectueuse des traditions et de caractère artisanal (lait non pasteurisé, production laitière sur l'île à base de fourrages récoltés), l'IGP offrirait un positionnement stratégique dans le contexte de l'accord Canada-Europe.

Outre la pertinence d'un outil comme l'IGP en contexte québécois, l'étude de ces trois exemples nous révèle que les acteurs s'approprient différemment cet outil. Pour le Cidre de glace du Québec, l'IGP sert à garantir des méthodes d'élaborations originales. Les producteurs du Maïs sucré de Neuville revendiquent un usage exclusif et une protection contre les usurpations et les fraudes par le biais d'une protection intellectuelle collective. Finalement, les producteurs de l'Île-aux-Grues voient dans l'IGP un outil de promotion national et international. Quoi qu'il en soit, l'IGP se révèle être un outil parfaitement adapté au contexte des systèmes alimentaires territorialisés. L'appropriation de l'outil par les acteurs est une phase cruciale dans la valorisation des produits et pour le développement des territoires et à notre avis, l'IGP est un bon exemple d'innovation ouverte et de partenariat.

Recensement d'initiatives Québec-France-Costa Rica

Projet de recherche « 100 initiatives »

Projet de recherche « 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » : France

Henri Rouillé d'Orfeuil, Coordonnateur de l'année internationale de l'agriculture familiale en France et membre de l'Académie de l'Agriculture de France

Rapporteur : Kader Leonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Sur les 100 initiatives d'alimentation responsable et durable (IARD) répertoriées en France, 36 % concernent la production agricole (dont 9 IARD, l'agriculture urbaine), 21 % la consommation alimentaire (dont 5 IARD, la lutte contre le gaspillage alimentaire), 20 % la commercialisation (dont 6 IARD, la création des circuits courts), 11 % les services aux acteurs (dont 2 IARD, la labellisation), 7 % la valorisation non alimentaire (dont 2 IARD l'écotourisme) et 5 % la transformation (IEP Paris et al., 2015).

Le projet de recherche sur les 100 initiatives en France s'inscrit dans la recherche d'un nouvel équilibre plus favorable aux SAT, en œuvrant pour que ces derniers reprennent de la puissance et une partie de l'espace économique que l'alimentation territorialisée a perdue plutôt que dans une vision de confrontation avec le système alimentaire mondialisé (SAM). L'idée première était donc de constituer un échantillon suffisamment large d'IARD montrant la créativité des acteurs locaux engagés dans les chaînes et les systèmes agricoles et alimentaires et la diversité de leurs actions. Ces initiatives ont été reconnues comme des IARD du fait de leurs externalités positives ou moins négatives que les actions issues du système alimentaire mondialisé. Les externalités, qui nous intéressaient, étaient de différentes natures, celles-ci pouvant être sociales (amélioration de la santé par une alimentation saine, l'insertion des personnes en difficulté, contribution au maintien ou à la création d'emplois, création ou le renforcement du lien social), environnementales (décarbonisation des chaînes agroalimentaires, conservation de la biodiversité, contribution à la fertilité des sols), elles peuvent aussi être culturelles (maintien des patrimoines alimentaires, valorisation du patrimoine technique, entretien du patrimoine naturel), et enfin les externalités peuvent être pédagogiques (éducation du grand public ou des publics plus spécifiques, notamment les enfants).

Le SAM présente pour le consommateur des avantages en termes de facilité d'accès aux produits alimentaires, de coût réduit de l'alimentation et, jusqu'à preuve du contraire, de sécurité sanitaire des aliments. Par contre, le consommateur ne voit pas, dans son acte d'achat d'aliments, les externalités négatives des produits issus du SAM, notamment en termes de concentration des chaînes alimentaires et de destruction d'emplois, de pollution de l'environnement et de dégradation des ressources naturelles, de standardisation des produits et de perte de la diversité des patrimoines gastronomiques. Ces externalités, invisibles pour le consommateur sont pourtant très importantes pour la collectivité et la défense de l'intérêt général. Par exemple en matière d'emploi, le bilan du SAM est préoccupant. Est-il très logique et très opportun de généraliser un modèle agricole à 3% de paysans, alors qu'aujourd'hui 40% de l'emploi mondial demeure agricole et qu'il manque encore aujourd'hui 1 milliard d'emplois dans le monde (pour atteindre le plein emploi des 15-65 ans) ? La destruction massive d'emplois dans l'agriculture libère une force de travail considérable, mais où se trouvent les deux milliards d'emplois qui pourront inclure ces nouveaux exclus ? Au plan environnemental, l'agriculture représente 20% des émissions de GES et 70%

de la consommation d'eau douce mondiale, la mauvaise gestion des ressources naturelles dans les processus de production liés au SAM étant lourde de conséquences.

La correction des mauvaises externalités est au cœur de l'idée et du projet de transition alimentaire. Celle-ci doit se traduire par un meilleur équilibre entre le « mondialisé » et le « territorialisé » dans les systèmes alimentaires. Pour engager ou renforcer cette transition, deux mouvements sont à prendre en compte : un mouvement de reterritorialisation pour rapprocher la consommation de la production, qui se manifeste par la construction de « circuits courts », mais aussi un mouvement vers une plus grande responsabilité sociale, environnementale et culturelle se manifestant par une transformation des actes de production agricole, de transformation, de distribution et de consommation alimentaires.

Nous proposons donc une conception citoyenne de cette transition, c'est-à-dire partant des IARD issues du milieu agroalimentaire s'associant pour construire des projets alimentaires territoriaux (PAT), nouveau concept mis en valeur en France par la « Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et les forêts » de 2014, et à terme s'inscrivant dans des SAT, c'est-à-dire dans un territoire organisé par une gouvernance territoriale. Ainsi, dans cette perspective, les collectivités territoriales sont au cœur de la construction des SAT.

Ces trois concepts d'IARD, de PAT et de SAT sont importants, mais la première étape d'une démarche de transformation et de transition est d'abord de repérer des initiatives d'acteurs locaux dont l'activité principale concerne l'un des maillons de la chaîne qui va de la production agricole à la consommation alimentaire. Ce travail a été réalisé en France avec des groupes de quatre à six étudiants de Sciences Po à Paris qui, chaque année depuis trois ans, dans le cadre de leur Master, ont réalisé un « Projet collectif » centré sur l'alimentation responsable et durable. Un échantillon de 100 initiatives locales françaises d'ARD a été constitué et analysé. À ce travail de repérage et d'analyse, s'ajoute un travail d'analyse des actions et politiques des collectivités territoriales susceptibles de promouvoir des esquisses de SAT.

Pour ce qui est de l'analyse des initiatives locales, nous avons posé à chaque porteur d'IARD quatre questions simples : Où? Qui? Quoi? Pourquoi? (IEP Paris et al., 2015). L'originalité de la méthode repose beaucoup sur la question « Pourquoi ? » qui appelle de la part des porteurs une réponse concernant la lutte contre les mauvaises externalités. C'est la réponse à cette question qui caractérise la responsabilité sociale, environnementale et culturelle des acteurs et de leurs actions. Les réponses à nos quatre questions ont permis de construire autant de « typologies » et de les représenter grâce à des cartes et à des infographies. Les résultats de ce travail de repérage, de classement et d'analyse font partie d'une publication « Systèmes alimentaires territorialisés en France, 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable », *Journal Resolis*, édition de mars 2015 (IEP Paris et al., 2015).

Notre rencontre avec Geneviève Parent de la Faculté de droit de l'Université Laval du Québec, puis celle de Marlen Leon Guzman et Hugo Munoz Urena, de la Faculté de droit de l'Université de Costa Rica, ont été extrêmement fructueuses, ces rencontres ayant permis de développer une collaboration et de mener en parallèle trois projets « 100 IARD ».

Du côté français, les suites de ce travail sont nombreuses et concernent plus spécifiquement quelques régions françaises. L'Association des Régions de France (ARF) a largement diffusé le document RESOLIS. Plusieurs régions ont souhaité lancer des projets portés par des partenariats régionaux. C'est le cas des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne, Rhône-Alpes et Bretagne. Le repérage concentré sur de plus petits territoires vise à produire un document régional avec l'appui des universités, des étudiants, des collectivités et souvent des organisations professionnelles. Des approfondissements thématiques sont également en cours à partir d'échantillon d'IARD de même type, par exemple d'IARD concernant la lutte contre la précarité alimentaire ou la décarbonisation des chaînes agroalimentaires.

Des partenaires internationaux des chantiers de coopération ont également été intéressés à s'impliquer dans le projet. En collaboration avec des partenaires de pays du pourtour méditerranéen, la préparation d'un travail et d'un document sur les IARD et SAT en Méditerranée est en cours pour la conférence sur le climat (COP 22) qui se tiendra au Maroc. La présentation des résultats du projet MEDCOP22 est prévue au mois de mai 2016 à Tanger. RESOLIS est également engagé dans le projet « Nourrir les villes avec

les produits des agricultures familiales en Afrique de l'Ouest » avec le réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), la Fondation de France et quelques autres partenaires.

Quant aux suites internationales, l'idée est d'aller au-delà de l'essai France-Québec-Costa Rica parce que d'autres pays ont indiqué leur intérêt. Cette coopération internationale est donc appelée à prendre de l'ampleur et à s'étendre largement. Le projet international de création d'un réseau et d'un programme « 100 IARD » permettrait de coordonner les nouveaux recensements d'initiatives. Une « Déclaration de Québec » sera dans cette optique un bon point de départ afin d'adopter le même processus d'analyse des initiatives locales et, fortes des enseignements locaux sur les leviers et les obstacles au développement d'IARD, de remonter vers les décideurs, les collectivités territoriales et les politiques nationales voire les régulations internationales, et de les encourager à s'engager plus fortement dans un appui à la nécessaire transition alimentaire.

Projet de recherche « 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » : Québec

Geneviève Parent, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Chaire DDSA)

Léo bureau-blouin, étudiant au baccalauréat à la Faculté de droit de l'Université Laval, auxiliaire de recherche au sein de la Chaire DDSA

Kader Léonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) se composent d'une multitude d'initiatives agroalimentaires responsables et durables. Au Québec comme au Costa Rica, bien que le concept de SAT y soit encore peu connu, il existe nombre d'initiatives agroalimentaires qui se font dans un esprit responsable et durable. Les chercheurs de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Chaire DDSA) ont souhaité recenser certaines de ces initiatives pour obtenir des données permettant de présenter et d'adapter le concept de SAT aux réalités québécoises et costariciennes tout en développant des instruments et des recherches juridiques en matière agroalimentaire. Pour ce faire, la Chaire DDSA s'est tout naturellement associée au projet de recherche « Systèmes alimentaires territorialisés en France : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » lancé par l'Association RESOLIS. Les chercheurs de la Chaire DDSA sont fiers de présenter aujourd'hui les résultats des enquêtes qu'ils ont conduites sur le territoire québécois et costaricien en 2014-2015. Il importe cependant de préciser que ce répertoire d'initiatives ne constitue pas un recensement à l'échelle québécoise ou costaricienne. Il tend plutôt à démontrer l'existence des SAT au Québec et au Costa Rica et les externalités positives des initiatives qui les composent. Nous dresserons d'abord le portrait du travail en sol québécois. Les résultats des travaux menés au Costa Rica vous seront présentés par Marlen Léon Guzmán dans quelques minutes.

Les fiches répertoriant les 100 initiatives agroalimentaires québécoises recensées à partir de critères de développement durable posés par l'Association RESOLIS ont été géolocalisées et sont disponibles pour le grand public sur le site de la Chaire DDSA. Bien que présentes dans l'ensemble des régions québécoises, les initiatives se retrouvent particulièrement dans les régions de l'Île de Montréal, de la Chaudière-Appalaches, de la Montérégie, et de Québec - Capitale nationale. Cette répartition inégale peut certainement s'expliquer en partie par la présence du fleuve Saint-Laurent, cœur du Québec et moteur traditionnel de développement agricole et économique, ainsi que par les conditions climatiques difficiles pour l'agriculture au nord de la province. Les productions agricoles (40%) sont fortement représentées dans la typologie des acteurs qui portent les initiatives. Ils sont suivis en importance par les acteurs de la distribution (29%), de la production de services (15%) et de la transformation (13%). Les acteurs intervenants dans le secteur de la consommation ne représentent que 2% des initiatives recensées. Les actions d'alimentation qui composent les SAT sont jugées responsables et durables si elles produisent de moindres externalités négatives ou davantage d'externalités positives. Si l'on

conjugue les externalités principales et toutes les externalités secondaires des initiatives québécoises répertoriées, l'analyse laisse voir que les externalités sociales (40 %) sont les plus représentées, les initiatives québécoises produisant des externalités positives culturelles (23%) et environnementales (22%) dans une proportion presque équivalente. De manière générale, on remarque également que les instigateurs des «100 initiatives » sont très préoccupés par l'impact de leur projet sur le tissu social de leur communauté.

L'analyse des 100 initiatives québécoises recensées a révélé :

- une forte présence du milieu coopératif et associatif;
- une croissance des indications géographiques et des termes valorisants;
- une forte popularité de l'agriculture urbaine auprès des jeunes et de l'agriculture soutenue par la communauté;
- importante utilisation des technologies numériques;
- et une forte concurrence des grandes chaînes agroalimentaires qui ont pris le virage de l'alimentation locale.

Les initiatives recensées s'inscrivent dans des SAT et démontrent notamment que le modèle agricole de proximité peut cohabiter avec un système alimentaire mondialisé. Forte de cette collecte de données, la Chaire DDSA a récemment publié les 100 initiatives IARD au Québec afin de diffuser les résultats finaux de l'étude. Ces informations permettront de diffuser le concept des SAT au Québec, de bonifier la recherche disponible sur le sujet et de contribuer à la réflexion quand au développement d'outils juridiques visant à encadrer, promouvoir et protéger les SAT. Vous pouvez consulter cette publication sur le site Internet de la Chaire DDSA ainsi que sur celui de l'Association RESOLIS.

*Parent G. (dir.) et al., Systèmes alimentaires territorialisés au Québec: 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, Journal RESOLIS, Février 2016. Pour plus de détails sur l'étude et les résultats finaux, consultez la publication en cliquant ICI

Projet de recherche « 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable » : Costa Rica

Marlen León Guzmán, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Costa Rica

Rapporteur : Kader Leonide Modou

Les initiatives recensées au Costa Rica sont importantes en nombre dans la province de San José (54) par rapport aux provinces d'Alajuela (10), de Guanacaste (6), d'Heredia (3), de Limón (6), de Cartago (13), et de Puntarenas (8). On constate une forte concentration des initiatives dans la zone urbaine et leur développement dans les centres-villes.

Les producteurs agricoles (42%) sont fortement représentés dans la typologie des acteurs porteurs d'initiatives. Ils sont suivis en importance par les acteurs de la commercialisation (21%) et les transformateurs qui représentent 12%, mais qui demeure tout de même un secteur qui n'est pas très développé puisqu'il s'agit de transformation de niche avec des produits locaux possédant des caractéristiques très spécifiques. Les initiatives liées à la valorisation non alimentaire et de la consommation alimentaire représentent respectivement 10% et 8%. Les initiatives liées à la production de services sont moins représentées (7%).

Les externalités positives générées par ces initiatives sont d'abord en général sociales (54%) et culturelles (33%), bien qu'elles soient aussi environnementales (11%) et pédagogiques (2%).

À ce stade du projet de recherche, il est possible de constater que le projet vise à mettre en perspective les initiatives recensées au Costa Rica, qui sont en réalité de 143 même si l'échantillon retenu est de 100,

et que la notion de territoire utilisé dans le présent projet n'a rien à voir avec un espace politique ou une subdivision administrative. La notion renvoie plutôt à la façon dont les gens s'organisent autour d'une activité. On peut l'appréhender comme un espace social dans lequel les gens participent. Une telle organisation a pour but d'obtenir et de consommer des aliments de proximité, en prenant en compte certaines valeurs : solidarité, respect de l'environnement, respect de la culture autochtone, prise en compte de l'origine des matières premières, etc. Ces considérations permettent de préserver la résilience de ces initiatives dans un environnement juridique qui n'est pas favorable et au regard des pesanteurs bureaucratiques.

Face à cette situation, elles développent leurs propres moyens d'autocontrôle (cahier des charges) pour garantir la valeur de leurs produits auprès des consommateurs. En les mettant en perspective, ces initiatives peuvent constituer un système alternatif qui cohabite avec le SAM, car elles développent d'autres formes de production et de consommation qui peuvent être un facteur de valorisation auprès des consommateurs. L'association Amor (Amantes de lo Orgánico, Feria Verde) est un exemple parmi d'autres qui crée un espace de rencontre, donc de territoire au sens que nous venons de présenter, permettant notamment de développer des emplois, le marché local et l'autovalorisation auprès des consommateurs. Vous pouvez consulter cette publication sur le site Internet de la Chaire DDSA ainsi que sur celui de l'Association RESOLIS.

*Leon, M. (dir.) et al., Systèmes alimentaires territorialisés au Costa Rica : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, Journal RESOLIS, Juin 2016. Pour plus de détails sur l'étude et les résultats finaux, consultez la publication en cliquant ICI

Éco-service, territoire et systèmes alimentaires territorialisés

Solidarité rurale du Québec

Claire Bolduc, Agronome et présidente de Solidarité rurale

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante de la Faculté de droit de l'Université Laval

Solidarité rurale du Québec (ci-après « SRQ ») a été durement frappé il y a un an maintenant, mais par la volonté de ses membres, l'organisme est toujours actif malgré le retrait du financement de l'État. Le modèle de développement proposé par SRQ met de l'avant les valeurs qui ont présidé à sa création et repose sur une approche à la fois globale, territoriale et durable du développement rural; un développement rural également ouvert sur le monde (*Solidarité rurale du Québec*). SRQ est un organisme social et militant qui prône le droit des communautés rurales à la différence, une différence qui se révèle souvent porteuse d'avenir. Le monde rural est agricole, il est forestier, il est pêche, il est environnement, il est tourisme, il est culture, il est milieux de vie, il est service de proximité.

Les SAT représentent un modèle de développement qui n'est pas nouveau. En fait, il est étonnant de voir que ce modèle agricole, sous une forme un peu différente, a déjà bien servi la société par le passé, que ce soit au Québec, au Canada ou en Europe. On l'a un peu abandonné pour un modèle de développement productiviste dans les années 1990, et voici qu'il tente de réintégrer la sphère agricole, notamment au niveau des régions. *Solidarité rurale* propose un modèle de développement de l'agriculture qui repose sur une Vision! Une vision de l'agriculture de proximité adaptée à ses communautés rurales. Une vision de l'agriculture qui offre une voie pour une agriculture différenciée des produits de masse générés par une agriculture uniformisée et plus industrielle. SRQ soutient que l'agriculture est intrinsèquement liée à l'avenir des communautés, des territoires et de toute la société, car une société qui ne nourrit pas sa population et une société en voie de disparition.

La création même de *Solidarité rurale du Québec* en 1991 correspond à une période où l'agriculture territorialisée était bousculée et en difficulté. Mais au-delà des défis majeurs que vivait l'agriculture alors, c'est tout le village qui aspirait à la survie. Dans un grand exercice, SRQ s'est donné les moyens de valider ce qui fait qu'une communauté va bien par la « *Tournée Villages Prospères* » : ce sont deux choses intrinsèquement liées, l'ancrage culturel et identitaire et le leadership.

Ainsi, fidèle à sa vocation de militer pour le droit à la différence, SRQ fait la promotion des produits spécifiques de spécialité, mission portée haut et fort par Monsieur Jacques Proulx, président fondateur de SRQ, qui occupa cette fonction de 1991 à 2008. L'objectif était alors la revitalisation et le développement du monde rural, le développement de ses produits distinctifs et l'émergence de la fierté de ce qui est fait. Des produits de terroir qui associent culture et agriculture, comme les fromages (le Québec compte plus de 300 sortes de fromage), des cultures végétales, des produits forestiers non ligneux (champignons, épices, huiles essentielles, fourrures, etc.).

À la suite du Sommet sur l'emploi du gouvernement du Québec, SRQ devenait Instance-Conseil auprès du gouvernement en matière de développement rural. Ce rôle a donné lieu à une magistrale tournée, *La Corvée d'Idées*, par laquelle les ruraux identifiaient les leviers dont ils avaient besoin pour améliorer les chances de développement. Le rapport qui en a résulté a permis de mettre sur pied une Politique Nationale de la Ruralité. On a observé une plus grande prospérité, une meilleure cohésion sociale (culture, identité et appartenance), une gestion des ressources naturelles plus attentive ainsi qu'une plus grande vitalité à partir de la mise en œuvre de cette politique.

Finalement, l'intervention de SRQ à titre d'Instance-Conseil a donné lieu à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et au Rapport Pronovost déposé en 2008. Ce rapport

soulignait la spécificité de l'agriculture québécoise comme une agriculture de nordicité. Dans son mémoire, SRQ relevait que seulement 7 % des gens vivant en milieu rural pratiquent l'agriculture, l'autre 93 % vivent d'autres activités (CAAAQ : 2008). L'agriculture québécoise, en situation de nordicité, doit parvenir à un degré d'autonomie (approvisionnement et production) et pour ce faire, elle a besoin du soutien de l'État. L'agriculture doit reposer sur un contrat social entre les agriculteurs, l'État et les citoyens-consommateurs.

Il y a lieu également de souligner la réflexion de SRQ en matière de multifonctionnalité du territoire. En effet, au-delà de leurs fonctions nourricières, les territoires agricoles font partie d'un ensemble plus vaste qui forme des milieux de vie et représentent des espaces partageables et interagissant entre eux (forêts, mines, activités de chasse, villégiature, manufactures, etc.). C'est pourquoi les modèles des systèmes alimentaires territorialisés devront être nombreux et multiples. L'agriculture représente un des plus importants choix de société, tant par ce que l'on mange que par la manière dont on soutient la production. Toute la société doit contribuer à la vitalité de l'agriculture. Il est loisible de constater que bien souvent, les actions politiques naissent de l'impulsion citoyenne.

En guise de conclusion, rappelons-nous que les axes permettant d'accéder aux changements sont de trois ordres soit:

- 1) L'implication citoyenne et la militance;
- 2) Le support institutionnel de l'État et;
- 3) La recherche de leaders représentatifs.

La Tablée des chefs : la récupération alimentaire

Jean-François Archambault, Directeur général et fondateur de La Tablée des Chefs et directeur exécutif d'Ashoka Québec

Rapporteur : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

L'objectif de la Tablée des chefs est celui de nourrir les gens moins bien nantis avec les surplus alimentaires de la restauration : « La Tablée des Chefs nourrit les familles dans le besoin et éduque les générations futures en développant leur autonomie alimentaire » (Tablée des chefs). Souvent destinés au site d'enfouissement, les surplus alimentaires des chefs, des cuisiniers et des pâtisseries sont utilisés à des ateliers culinaires dans la communauté comme les brigades culinaires offertes dans 60 écoles secondaires et qui mettent à contribution près de 1 200 jeunes dans 15 régions du Québec (Tablée des chefs: 2015a). Un projet éducatif qui gagne en popularité puisque la Tablée des chefs espère être présente dans 200 écoles d'ici 5 ans.

Témoin du gaspillage alimentaire en provenance des restaurants, des instituts culinaires et des hôtels, la Tablée des chefs a mis en place un service de courtage en alimentation qui vise la récupération des aliments et leur distribution de manière sécuritaire. Le service de courtage en alimentation durable de La Tablée des Chefs sert d'agent de liaison entre les producteurs de surplus alimentaires, plus particulièrement les donateurs du milieu HRI (hôtellerie, restauration, institution), et les organismes qui les redistribuent aux personnes dans le besoin. La Tablée des Chefs opère donc toute la logistique entourant la récupération alimentaire afin d'assurer un déploiement efficace, simple et sécuritaire parmi ses participants, dont les chaînes d'alimentation Provigo, Loblaws et IGA (qui fournissent 50 % des aliments récupérés).

Ce service récupère aujourd'hui un peu moins de 240 000 repas qui sont distribués parmi les participants (Tablée des chefs: 2015b). Au total, 125 tonnes d'aliments sont récupérées et 2 tonnes de moins se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Avant ce service de récupération, les travailleurs du secteur HRI, craignant d'engager leur responsabilité à l'égard d'éventuels troubles alimentaires conséquents à l'ingestion des aliments récupérés, préféraient jeter la nourriture plutôt que de la donner.

Aussi, nous nous sommes interrogés sur la responsabilité des chefs et des restaurateurs au regard d'une intoxication alimentaire provenant des donations alimentaires. Sur ce point, le Code civil du Québec stipule que :

Art. 1471. La personne qui porte secours à autrui ou qui, dans un but désintéressé, dispose gratuitement de biens au profit d'autrui est exonérée de toute responsabilité pour le préjudice qui peut en résulter, à moins que ce préjudice ne soit dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde.

Or, même si elles sont altruistes, nos opérations de récupération visent la conformité aux lois et aux règlements. La Tablée des chefs s'assure de la sécurité sanitaire et de la traçabilité des aliments récupérés, du respect de la chaîne de froid, des emballages stérilisés, des contenants sécuritaires et des étiquettes. L'organisation a travaillé avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de mettre en place des opérations de distribution qui respectent les standards établis.

La « Tablée des chefs » est une organisation éducative qui lutte contre la pauvreté et la précarité grâce à la distribution non marchande des aliments. L'Organisation met en exergue la responsabilité sociale des entreprises et sollicite le partenariat du secteur privé. Les activités de La Tablée des Chefs ne cessent de prendre de l'expansion à l'international et enfin, la réduction du gaspillage alimentaire doit devenir l'affaire de tous !

Correns, premier village bio de France : Éléments de réflexion autour d'un SAT particulier

Gérard Gherzi, Ancien directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen et de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier

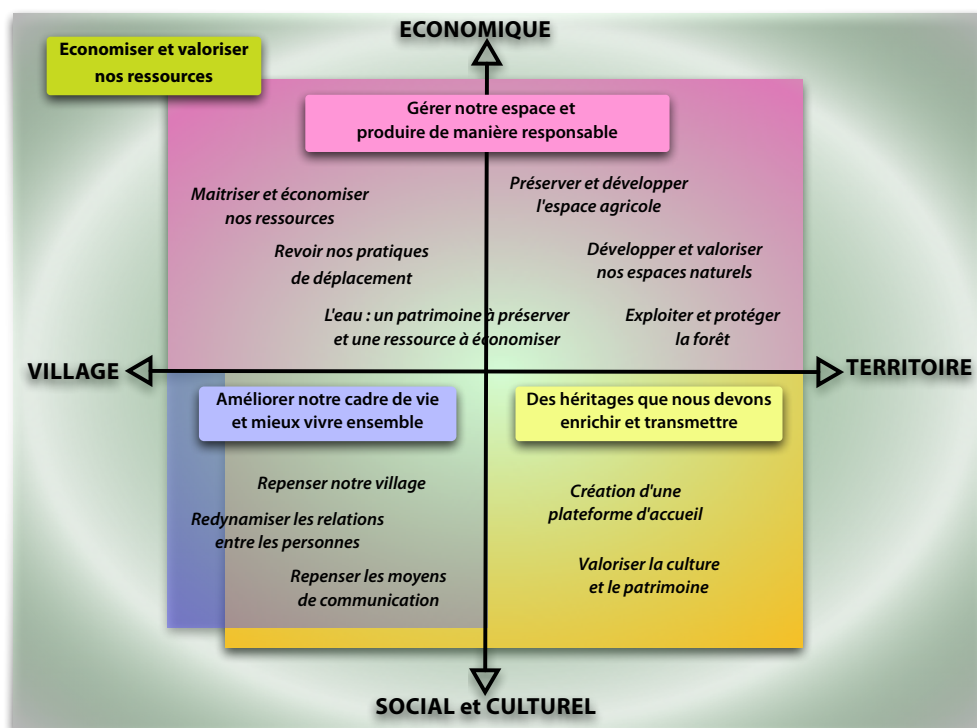
Rapporteurs : Sonya Morales, doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval

L'exemple du village de Correns

Correns, premier village biologique de France, est situé dans le département du Var, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il fait partie d'une association de communes que l'on appelle « la Provence verte ». C'est encore aujourd'hui un village essentiellement rural de 900 habitants qui se situe au cœur d'une région qui a subi les contrecoups de l'exode rural des années d'après-guerre, confronté à l'impact souvent destructeur des grandes villes comme Marseille ou Nice et bousculé par un tourisme international friand d'espaces et de logements. Le village a toutefois démontré sa volonté de protéger ses spécificités et de valoriser ses héritages, en pratiquant une stratégie de développement durable et une ouverture au monde extérieur.

Pour atteindre cet objectif, la première des priorités a été d'assurer un développement économique et des revenus à un maximum de villageois. C'est dans cet esprit que l'ensemble des vignerons, des producteurs maraichers, le chevrier-fromager, les apiculteurs, les oléiculteurs et l'avicultrice du village se sont entendus pour passer ensemble à l'agriculture biologique. Cette stratégie a permis d'élever les revenus non seulement dans la sphère agricole, mais aussi dans les activités liées et connexes et en particulier dans le domaine du tourisme.

Cette dynamique de transformation a trouvé une base d'inspiration dans un exercice de réflexion prospective ouverte à tous et à laquelle ont participé un grand nombre de personnes. C'est au cours de nombreuses réunions et en partant d'échanges d'une grande richesse que s'est peu à peu élaboré un modèle de développement pour le 21^e siècle consigné dans un plan d'action intitulé, *Agenda 21 pour Correns*. Cette réflexion partagée a rapidement débouché sur un plan d'action et sur une série de programmes permettant à la communauté de Correns de se projeter dans l'avenir comme l'illustre le schéma suivant.



Elle a conduit à la création d'une association chargée de développer et de gérer les actions programmées. En tout, 14 projets communautaires¹ ont vu le jour, comme des jardins communautaires, une réhabilitation d'espaces agricoles, la création d'une AMAP bois, ou la publication en juillet 2015 d'un livre sur le patrimoine culinaire du village et de la Provence, intitulé : *Esprit de cuisine. Petits farcis de souvenirs, potages de secrets et autres tians d'aujourd'hui*, sont autant d'exemples dont on trouvera la liste sur le site de Correns 21².

Cette vision globale exige une réflexion préalable collective de l'ensemble des partenaires, sans partisanerie, sans récupération politique et conduite dans le cadre d'un vrai débat démocratique au niveau local. Elle doit être renforcée et enrichie par des efforts parallèles et convergents au niveau régional, national et international. Cette vision d'ensemble a ainsi permis d'établir des collaborations et des échanges féconds entre les agriculteurs du village et des paysans de la région du Kivu au Congo autour de la problématique du développement durable dans des contextes différents. Enfin la démarche entreprise à Correns a permis de réfléchir à la convergence entre la manière de produire et celle de consommer.

Correns et les SAT

Les initiatives développées par le village de Correns, comme bien d'autres conduites dans d'autres contextes, sont ancrées dans le territoire et reposent sur la transmission des héritages. Les actions sont soutenues par toute la communauté, elles sont solidaires et démocratiques. Elles se développent autour de l'individu, qui est à la fois acteur et destinataire des produits. Le lien entre les producteurs et les consommateurs et entre la production et la consommation demeure essentiel et il se situe dans une dynamique locale (circuits courts). Le partage, l'éducation, les échanges et la nécessité de capitaliser sur une grande diversité d'expériences et de bâtir un réseau d'influence sont tous complémentaires. Les systèmes alimentaires de proximité sont des composantes du territoire et leur bon fonctionnement dépend du bon fonctionnement de l'ensemble.

¹ Certains de ces projets furent pris en charge en totalité ou à frais partagés par la mairie et d'autres se sont financés à partir d'aides ou de subventions extérieures.

² <http://www.corrensagenda21.fr/>

Clôture du Colloque

Synthèse

Rodolphe De Koninck, Professeur au Département de géographie à l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques

Rapporteur : Kader Léonide Modou, doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval

À l'image des systèmes alimentaires territorialisés (SAT), nous avons assisté à un colloque pluridisciplinaire où l'agronomie, l'économie, la géographie et le droit se sont côtoyés dans la recherche de pistes permettant un meilleur déploiement et une plus grande reconnaissance des SAT.

L'idée principale qui se dégage du colloque concerne ce que l'on pourrait qualifier de *lutte* entre le système alimentaire mondial (SAM) et les SAT, ces systèmes étant considérés comme deux formes extrêmes de gestion de l'agriculture et du monde rural. Dire qu'ils ne sont pas vraiment réconciliables ne signifie pas que l'un souhaite ou doit détruire l'autre, même si, en réalité, l'expansion du SAM contribue à la destruction de toute forme de solidarité régionale ou locale. Cela ne signifie pas non plus qu'il faille combattre le SAM pour assurer la survie des SAT. Il s'agit plutôt de démasquer l'incompétence du SAM tout en soulignant les mérites des SAT. Mais comment pouvons-nous y arriver?

En démontrant, premièrement, la nécessité du maintien de la biodiversité pour laquelle le SAM présente un risque de destruction et, deuxièmement, en défendant aussi l'alimentation face au gaspillage. La solidarité est le troisième aspect à considérer, non pas pour nier l'existence de la compétition ou viser à l'exclure, mais pour que l'accroissement de l'agriculture locale ne profite pas uniquement à quelques-uns. Il faut aussi, quatrièmement, défendre le territoire contre la déterritorialisation. Cette lutte passe par la reconnaissance du parallèle suivant. Il s'agit de reconnaître l'existence d'un lien entre, d'une part, l'aliénation du procès de travail, laquelle est au cœur du capitalisme, et, d'autre part, l'aliénation du territoire, et donc du travail agricole, comme grand projet du SAM. Cette lutte porte enfin sur le rapport entre la multifonctionnalité et la monoculture. Le SAM privilégie cette dernière, qui se révèle être une importante source de destruction de la biodiversité, notamment à cause du recours aux OGM.

Il est ensuite pertinent de s'interroger sur le rôle de l'État dans cette lutte? En effet, il s'agit d'un problème fondamental qui concerne particulièrement les pays du Tiers Monde, là où le secteur agricole a été touché par le désengagement de l'État, sous l'impulsion de la Banque mondiale et du FMI pendant la période d'imposition des programmes d'ajustement structurel (PAS). Les choses ont ensuite changé, notamment dans la majorité des pays de l'Asie du Sud-Est avec ce que j'appelle le compromis État-paysans autour du territoire. Une bonne partie de l'histoire de la formation des États est d'ailleurs liée à ce compromis, parce que les paysans sont, à la base, les responsables et les gardiens du territoire par sa mise en valeur et son occupation. Ce compromis montre, et cela a été clairement illustré dans ce colloque, combien les initiatives doivent venir de cette base.

Enfin, n'oublions pas que l'agriculture se retrouve partout, dans les champs, dans les assiettes, dans les emplois, et a de plus le potentiel de reconquérir les villes qui elles-mêmes s'étendent pourtant à une vitesse vertigineuse. À cet égard, terminons par un exemple parlant, soit celui de la ville aujourd'hui la plus chère du monde, Singapour, où l'agriculture urbaine prend de plus en plus racine et poursuit une évolution originale.

En guise de conclusion, rappelons-nous que les SAT renvoient à trois idées principales :

Ils sont un appel à la mobilisation face au problème du choix entre deux grands types de systèmes alimentaires diamétralement opposés. D'un côté le système alimentaire mondial, standardisé, déterritorialisé, délocalisé, avec sa répartition déséquilibrée, sa surproduction, son gaspillage et ses faibles considérations pour l'environnement et les préférences alimentaires, et, de l'autre, les systèmes

alimentaires territorialisés, avec des valeurs de solidarité, collectivité, défense des territoires et du développement d'emplois agricoles de qualité et de la diversification des produits et des activités.

Les SAT ont besoin de l'État pour se développer, alors que celui-ci tend à se désengager au profit d'un marché globalisé, favorisé par les accords commerciaux multilatéraux et servant d'abord les intérêts du SAM.

L'agriculture est omniprésente à tous les niveaux, dans tous les horizons de notre société.

Déclaration de Québec



Déclaration de Québec

Pour la promotion des initiatives locales d'alimentation responsable et durable et l'émergence des systèmes alimentaires territorialisés *Québec, le 2 octobre 2015*

Réunis à Québec les 1^{er} et 2 octobre 2015 à l'occasion du colloque « Les systèmes alimentaires territorialisés, source de diversité et outils d'intégration et de compétitivité », organisé par la chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval et la chaire UNESCO en Alimentation du monde de Montpellier SupAgro, les participants ont reconnu l'importance de renforcer les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) et de trouver un meilleur équilibre dans les systèmes alimentaires entre les composantes «mondialisée» et « territorialisée » de l'alimentation.

Cet objectif partagé est lié à la volonté de faire de l'alimentation un pivot du développement territorial entraînant le renforcement des filières agricoles et alimentaires locales, mais contribuant aussi à la préservation des ressources naturelles, à l'amélioration de l'environnement, à la création d'emplois dans les secteurs connexes (restauration, écotourisme, artisanat, services), à la promotion du patrimoine culturel, notamment gastronomique, et à la protection de la diversité agricole et alimentaire.

La réalisation de ces objectifs repose sur l'engagement des citoyens dans les pratiques alimentaires responsables et durables, l'appui des autorités publiques, notamment régionales, et des collectivités locales et l'élaboration des régulations nationales et internationales appropriées.

Le colloque a permis de faire le point sur trois projets parallèles menés au Costa Rica, en France et au Québec « 100 initiatives pour une alimentation responsable et durable »¹ et de constater toute la richesse et la diversité des actions citoyennes qui ouvrent des voies originales de production, de transformation et de consommation alimentaires. Pour chacun des trois pays, ces échantillons, construits à partir d'enquêtes menées par des étudiants accompagnés par leurs professeurs, permettent d'évaluer les obstacles et les leviers d'une large mobilisation en faveur de ce nouveau modèle. Il s'agit d'en tirer des propositions concrètes à l'adresse des acteurs privés et des autorités publiques désireuses de réorienter leurs politiques et d'interroger le droit et les régulations internationales. Les partenaires de ces trois pays, au-delà de la poursuite de leurs projets nationaux, ont décidé d'œuvrer au niveau international pour un développement de « systèmes alimentaires à haute valeur sociale, environnementale, biologique et culturelle ».



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE



Les partenaires des trois pays réunis à Québec ont décidé de se constituer en réseau et d'élaborer un programme international ARD-SAT (Alimentation responsable et durable et Systèmes alimentaires territorialisés), visant à faire l'inventaire et l'analyse des initiatives locales d'ARD et à produire des recommandations à l'adresse des différents acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Ils appellent tous les partenaires qui souhaiteraient lancer des projets « 100 initiatives d'alimentation responsable et durable » à les rejoindre, à participer au réseau et au programme ARD-SAT et à contribuer à la construction d'une réflexion cohérente et multidisciplinaire entourant la promotion et la protection des SAT et des initiatives qui les composent.

Geneviève Parent

Titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires et Professeure à la Faculté de Droit de l'Université Laval

genevieve.parent@fd.ulaval.ca

cddsa@fd.ulaval.ca

<https://www.chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca>

Jean-Louis Rastoin

Professeur émérite à Montpellier SupAgro, Directeur de la Chaire UNESCO en Alimentations du monde

jean-louis.rastoin@supagro.fr

<http://www.chaireunesco-adm.com>

Jean Paul Bachy

Président de la Région Champagne Ardenne et Président du Coregroup Sécurité alimentaire de l'Organisation des Régions Unies

Valérie Nicolas

Conseillère affaires internationales, Association des Régions de France (ARF)

vnicolas@arf-regions.org

Marlen León Guzmán

Professeure à la Faculté de Droit de l'Université du Costa Rica

marlen.leon@ucr.ac.cr

Hugo Muñoz Ureña

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université du Costa Rica

hugo.munozurena@ucr.ac.cr

Henri Rouillé d'Orfeuil

Académie d'Agriculture de France

RESOLIS

rouilledo@gmail.com

Pour rejoindre le réseau ARD-SAT, écrire à l'un des signataires de la Déclaration. Merci.

Bibliographie

Législation citée

Accord sur l'agriculture, annexe 1A de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, 15 avril 1994, (1995) (entré en vigueur le 1er janvier 1995), [En ligne] [https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag.pdf] (consulté le 2 novembre 2015).

Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), annexe 1C de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, 15 avril 1994, (1995) 1869 RTNU 332 (no 31874) (entré en vigueur le 1er janvier 1995), [En ligne] [https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/ta_docs_f/1_tripsandconventions_f.pdf] (consulté le 2 novembre 2015).

AND International pour la DG AGRI de la Commission européenne [2012], *Chever et al., Value of production of agricultural products and foodstuffs, wines, aromatised wines and spirits protected by a geographical indication (GI)*, http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/value-gi_en.htm

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, du 20 mars 1883, révisée à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911, à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2 juin 1934, à Lisbonne le 31 octobre 1958 et à Stockholm le 14 juillet 1967, et modifiée le 28 septembre 1979, [En ligne], [http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/paris/trtdocs_wo020.html#P20_234#P20_234]http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/paris/trtdocs_wo020.html#P72_4652] (consulté le 30 octobre 2015).

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, LRQ, Chapitre A-20.0 [En ligne][\[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_20_03/A20_03.html\]](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_20_03/A20_03.html) (consulté le 2 novembre 2015).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Résolution 2200 A (XXI), adopté le 16 décembre 1966, (1976) 993 RTNU (n°14531) (entré en vigueur le 3 janvier 1976), [En ligne] [<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>] (consulté le 2 novembre 2015).

Règlement sur les appellations réservées, chapitre A-20.03, r. 2, [En ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/A_20_03/A20_03R2.HTM] (consulté le 5 novembre 2015).

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et les forêts, n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&dateTexte=20160613>, (consulté le 2 novembre 2015).

Articles et Documents en ligne

American Association products association (AOPA), *Protecting and Promoting American Origin Products. Little history*, [En ligne] [<http://www.aop-us.org/a-little-history.html>].

AOPA [2015], *Legislative Agenda*, [En ligne] [<http://www.aop-us.org/aopa-policy-agenda.html>].

Baptista, A. [1986], « Mas allá del optimismo y del pesimismo. Las transformaciones fundamentales del país ». En: Naim, M. et R. Piñango (coord.) *El caso Venezuela una ilusión de armonía*, Ediciones IESA, (tercera edición).

Brillat-Savarin, Jean-Anthelme [1825], *Physiologie du goût, ou méditations de gastronomie transcendante*, Satelet.

Brumaud, N. et Bolazzi, F. [2014], *Études comparatives du prix des fruits et légumes biologiques en circuit court solidaire sans intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution*, Les paniers marseillais, Marseille, 17p., [En ligne] [http://www.lespaniersmarseillais.org/IMG/pdf/Etude_comparative_de_prix_-_Les_Paniers_Marseillais.pdf].

Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires [2016], *Systèmes alimentaires territorialisés au Québec, 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable*, Février 2016, [En ligne] [http://www.resolis.org/upload/journal/document/16_20160315_resolis_journal_fevrier_quebec_cs4.pdf]

Chever, T., et al. [1987], « Value of production of agricultural products and foodstuffs, wines, aromatised wines and spirits protected by a geographical indication (GI) », Tender N° AGRI-2011_EVAL-04, Final Report, European Commission, Brussels, 87 p., [En ligne] [http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/2012/value-gi/final-report_en.pdf].

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) [2008], *Agriculture et Agroalimentaire : Assurer et bâtir un avenir*, Québec, 274p, [En ligne] [http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf].

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), *Contexte de la loi*, [En ligne] [<http://www.cartv.gouv.qc.ca/node/375>].

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), *Qui sommes-nous?*, [En ligne] [<http://www.cartv.gouv.qc.ca/qui-sommes-nous-cartv>].

Correns Agenda 21, Site internet officiel, [En ligne] [<http://www.corrensagenda21.fr/>].

Déclaration de Rennes : Pour des systèmes alimentaires territorialisés [2014], adoptée à Rennes le 4 juillet 2014, Association des Régions de France, Rennes, [En ligne] [<http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2014/07/de%CC%81claration-finale.pdf>].

Déclaration de Québec : Pour la promotion des initiatives locales d'alimentation responsable et durable et l'émergence des systèmes alimentaires territorialisés [2015], adoptée à Québec le 2 octobre 2015, Université Laval, [En ligne] [https://www.chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca/sites/chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca/files/declaration_de_quebec_finale.pdf].

De Schutter, Olivier [2011], *Rapport au Conseil des droits de l'Homme*, AGNU, A/HRC/19/59, 26 décembre 2011, [En ligne] [http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-59_fr.pdf].

De Schutter, Olivier [2014], *Droit à l'alimentation*, Rapport présenté au Conseil des droits de l'homme, AGNU, A/HRC/RES/25/14, 15 avril 2014, p. 2, [En ligne] [<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/135/90/PDF/G1413590.pdf?OpenElement>].

DRAAF-LR [2015], *Construire son projet alimentaire territorial : repères et outils*, Montpellier, 14p., [En ligne] [<http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Construire-son-projet-alimentaire>].

Feyder, Jean [2013], « Commentary I: Agriculture: A Unique Sector in Economic, Ecological and Social Terms », *Trade and Environment Review*, p. 12.

Fuchs, Nikolai et Hoffmann, Ulrich [2013], « Commentary I: Ensuring Food Security and Environmental Resilience – The Need for Supportive Agricultural Trade Rules », *Trade and Environment Review*, p.266, [en ligne]: [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcted2012d3_en.pdf].

Hardin, G. [1968], « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, n° 3859, December, p. 1243-1248.

Huerta, José. *La inflación en Venezuela*, [En ligne] [<http://www.josebhuerta.com/inflacion.htm>].

IEP Paris, Chaire de recherche UNESCO en alimentations du Monde, Montpellier SupAgro, Association des régions de France [2015] , « Systèmes alimentaires territorialisés en France : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable », 4 : *Journal Résolis*, Paris, 56p., [En ligne] [http://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf].

Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture (IICA) [2010], *Central American Strategy for Rural Area-based Development 2010 -2030*, ECADERT, CAC, SICA, San José, C.R, IICA, 93p. [En ligne] [<http://www.territorioscentroamericanos.org/ecadert/Documentos%20recientes%20ECADERT/ECADERT%20Abridged.pdf>].

International co-operative alliance (ICA), *Co-operatives foster food security*, [En ligne] [<http://ica.coop/en/co-operatives-foster-food-security>].

International co-operative alliance (ICA) [2014], *Cooperatives and Employment, A Global Report*, [En ligne] [<http://ica.coop/en/media/library/research-and-reviews/cooperatives-and-employment-global-report>].

Leon, M. (dir.) et al., « Systèmes alimentaires territorialisés au Costa Rica : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable », *Journal RESOLIS*, Juin 2016, [En ligne], http://www.resolis.org/upload/journal/document/23_20160623_resolis_journal_costa_rica_june2016.pdf

Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) [2015], *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, Québec, ISQ / MAPAQ, [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/profil-industrie-bioalimentaire.html>].

Mapaq [2014a], *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimations pour 2013*, Québec, MAPAQ, [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Complet.pdf].

Mapaq [2014b], *Activité bioalimentaire au Québec en 2013. Bilan, perspectives et rétrospective des dix dernières années*, Québec, MAPAQ, [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Activite_bioalimentaire2013.pdf].

Molina, L. [2013], *Reflexiones sobre la situación reciente del componente primario del sistema Alimentario Venezolano* (SAV), [En ligne] [<http://www.saber.ula.ve/ciaa/>].

Montanari, Massimo [2015], Professeur à l'Université de Bologne, « Entretien », *Books*, 67, juillet, p.10.

Muchnik, J., Requier-Desjardins, D., Sauthier, D., Touzard, J.-M. [2007], « Introduction aux SYAL », *Économies et sociétés*, série AG, N° 29, Paris, p. 1465-1485.

Organisation mondiale de la santé (OMS) [2015], *Obésité et surpoids*, Centre des médias, Aide-mémoire N° 311, OMS, janvier, [En ligne] [<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>].

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) [2015], *État de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rome, FAO, 66p., [En ligne] [<http://www.fao.org/3/contents/9160dbf7-5f30-4337-a77e-fda4991bb0f3/i4646f00.htm>].

Parent G. (dir.) et al., « Systèmes alimentaires territorialisés au Québec: 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable », *Journal RESOLIS*, Février 2016 ., [En ligne], http://www.resolis.org/upload/journal/document/16_20160315_resolis_journal_fevrier_quebec_cs4.pdf

Parent G., et M-C Desjardins, « Le droit et les systèmes alimentaires territorialisés : perspective canadienne », *Revue Économies & Sociétés, série "Systèmes agroalimentaires"*, no 8, août 2015. pp. 1185-1201

Pestana, A. [2015], *Entrevue avec le Président de la Fédération de Producteurs agricoles du Venezuela*, Interviewé par Molina, Luisa. Mérida, septembre.

PNR HL [2013], *Développer une restauration collective locale*, St-Pons-de-Thomières, 28p. [En ligne] [<http://www.parc-haut-languedoc.fr/vivre-le-parc/dynamiser-notre-vie-economique-et-sociale/economie-sociale-et-solidaire/dossier-technique-a-l-usage-de-la-restauration-collective-locale>].

PNR HL [2013], *La gouvernance alimentaire : ques aequo?*, St-Pons-de-Thomières, 56p., [En ligne] [<http://fr.calameo.com/read/0004863976f5949400c1c>].

Rastoin, J-L. [2016], « Les systèmes alimentaires territorialisés, enjeux et stratégie de développement », dans *Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires*, « Systèmes alimentaires territorialisés au Québec : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable », *RESOLIS*, Février 2016, p.12-15.

Rastoin, J-L. [2014], , *Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire*, [En ligne] [<http://www.academie-agriculture.fr/seances/les-systemes-alimentaires-territorialises-quelle-contribution-la-securite>].

Rastoin, J.L., Gherzi, G. [2010], *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Paris, Édition Quae, 565p.

Rastoin, J.L., Touzard, J.M., Guilbert, S., Godin Ph., Benoit, G. [2014], *Les systèmes alimentaires territorialisés, quelle contribution à la sécurité alimentaire?* CR de l'Académie de l'agriculture de France, Vol. 100, No 1, janvier-février, Paris, p. 29-35, [En ligne] [<http://www.academie-agriculture.fr/seances/les-systemes-alimentaires-territorialises-quelle-contribution-la-securite-alimentaire>].

Solidarité rurale du Québec, *Valeurs*, [En ligne] [<http://www.ruralite.qc.ca/fr/SRQ/Valeurs>].

Sylvander, Allaire, Belletti, Marescotti, Barjolle, Thevenod-Mottet, Tregear [2005], « Qualité, origine et globalisation : justifications générales et contextes nationaux, le cas des indications géographiques », *Actes du colloque « Au nom de la qualité »*, SFER – ENITA Clermont, 5-6 octobre 2005.

Tablée des Chefs.org, [En ligne] [<http://www.tableedeschefs.org/>].

Tablée des Chefs.org [2015a], *Brigades culinaires*, [En ligne] [<http://www.tableedeschefs.org/fr/formation-culinaire/brigades-culinaires>].

Tablée des Chefs.org [2015b], *Récupération*, [En ligne] [<http://recuperationalimentaire.org/>].

Conférences

Lambert, Rémy [2009], *Le territoire comme outil de développement régional*, conférence donnée à l'Université Rurale Québécoise, Lac-Saint-Jean, Septembre, Alma

Avec le soutien de :



Organisé par :



Chaire de recherche

Droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Faculté de droit

Université Laval

Pavillon Charles-De Koninck

1030, avenue des Sciences-Humaines, Bureau 4249

Québec (Québec), G1V 0A6

cddsa@fd.ulaval.ca

418 656-2131 poste 8039

<https://www.chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca>



Chaire UNESCO « Alimentations du monde »

Institut des régions chaudes -- Montpellier SupAgro

1101, avenue Agropolis -- BP 5098

34093 Montpellier Cedex 05 -- France

Tél. : +33 (0)4 67 61 70 00

<http://www.chaireunesco-adm.com>

Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires
Québec, 2015
ISBN 978-2-9816222-1-1